



EuropeAid/138983/DD/SER/N

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES
JUDICIAIRES ET PENITENTIAIRES(PDSJP)**

2019-2023

Version finale

ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DU MINISTERE DE LA JUSTICE
Programme relatif à la construction de l'Appareil de l'Etat (SBC II) – Appui Institutionnel

Ce projet est financé par l'Union européenne en collaboration avec Monsieur le Ministre des
Finances, Ordonnateur National du FED

Le projet est mis en œuvre par ICE



SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAJJ	: Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire
ANLTP/TIM	: Agence Nationale de Lutte contre la Traite de Personnes et le Trafic Illicite de Migrants
AT/MJ	: Assistance Technique auprès du Ministère de la Justice
ATS	: Agent Technique de la Statistique
BAD	: Banque Africaine de Développement
BO	: Bureau d'Ordre
C T	: Conseiller Technique
CEA	: Commission Economique pour l'Afrique
CFP	: Centre de Formation et de Perfectionnement
CI	: Cellule Informatique
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CNCLTP/TIM	: Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite de Personnes et le Trafic Illicite de Migrants
CNS	: Conseil National de la Statistique
CQSJ	: Comité Qualité des Statistiques Justice
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
DEP	: Direction des Etudes et de la Programmation
DGAJ	: Direction Générale des Affaires Judiciaires
DGDH/PJJ/AS	: Direction Générale des Droits de l'Homme, de la Protection Judiciaire Juvénile et de l'Action Sociale
DRF	: Direction des Ressources Financières
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DS	: Direction des Statistiques
DUE	: Délégation de l'Union Européenne
EFJN	: Ecole de Formation Judiciaire du Niger
FFOM	: Forces Faiblesses Opportunités et Menaces
IDH	: Indice du Développement Humain
ISE	: Ingénieur Statisticien Economiste
ITS	: Ingénieur des Travaux Statistiques
MCA	: Millenium Challenge Account
MJ	: Ministère de la Justice
NSDD	: Norme spéciale de diffusion des données
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAJED	: Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit
PARIS 21	: Partenariat Statistique au Service du Développement au 21 ^{ème} siècle
PASTAGEP	: Programme d'appui au Développement du Système Statistique National pour la Promotion de la Gouvernance et le Suivi-Evaluation de la Pauvreté
PDES	: Plan de Développement Economique et Social
PDSSJ	: Programme de Développement des Statistiques du Secteur de la Justice
PNJDH	: Politique Nationale Justice et Droits Humains
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SDDCI	: Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDMX	: Statistical Data and Metadata eXchange
SG	: Secrétariat Général
SNDS	: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SP/CSM	: Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSMJ	: Système Statistique du Ministère de la Justice

SSN : Système Statistique National
SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
TC : Tribunal de Commerce
TGI : Tribunal de Grande Instance
TGI/HC/N : Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey
TI : Tribunal d'Instance
TSS : Technicien Supérieur de la Statistique
UE : Union Européenne
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID : United States Agency for International Development

TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
1.1	Introduction	5
1.2	Cadre juridique et institutionnel de développement des statistiques au Niger	6
1.3	Politiques et stratégies nationales de développement du Système Statistique National	8
1.4	Stratégie sectorielle de développement des statistiques	9
1.5	Justification de l'élaboration du Programme	10
2.	METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES JUDICIAIRES ET PENITENTIAIRES (PSJP)	11
3.	EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2014-2018 DE COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES DU MINISTERE DE LA JUSTICE.....	12
3.1	Niveau d'exécution technique de la mise en œuvre de la stratégie.....	12
3.2	Niveau d'exécution financière	13
3.3	Résultats atteints dans la mise en œuvre de la stratégie.....	13
4.	ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME DE PRODUCTION STATISTIQUE DU SECTEUR DE LA JUSTICE.....	13
4.1	Analyse de l'environnement interne du système	13
4.2	Analyse de l'environnement externe du système.....	16
4.3	Analyse des principaux besoins des producteurs des données.....	16
4.4	Analyse des besoins des utilisateurs des données	17
4.5	Analyse de la qualité des données statistiques produites.....	17
5.	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES.....	22
5.1	Liens du programme avec les politiques publiques et les Objectifs du Développement Durables (ODD). 22	
5.2	Objectifs du Programme	22
5.2.1	Objectif général.....	22
5.2.2	Objectif spécifique	22
5.3	Résultats attendus.....	22
5.4	Description des Composantes du programme.....	24
5.4.1	Composante 1 : Renforcement du cadre organisationnel et de coordination de la production statistique 24	
5.4.2	Composante 2 : Amélioration des outils de collecte, de traitement et d'analyse des informations statistiques	25
5.4.3	Composante 3 : Renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse des données statistiques	26
5.4.4	Composante 4 : Réalisation des études, enquêtes, missions de suivi et d'appui à la collecte des données et des sondages.	27
5.4.5	Composante 5 : Exploitation, traitement et analyse des données statistiques	28
5.4.6	Composante 6 : Amélioration du système d'archivage, de stockage et de diffusion des données statistiques sectorielles	28
5.5	Mise en œuvre du Programme	30
5.5.1	Plan d'actions sommaire	30
5.5.2	Chronogramme de réalisation	31
5.5.3	Budget et stratégie de financement	34
5.5.4	Dispositif de mise en œuvre et de suivi et évaluation du Programme.....	36
5.5.5	Capacités et risques liés à la mise en œuvre du programme	36
5.5.6	Plan de communication pour la mise en œuvre du Programme	37
6.	CONCLUSION	38
7.	ANNEXES	40
7.1	Bilan global de la mise en œuvre de la Stratégie de Collecte de données 2014-2018	40
7.2	Cadre logique d'intervention	45
7.3	Plan d'actions détaillé.....	51
7.4	Liste des personnes rencontrées.....	55
7.5	Termes de référence de la mission.....	58
7.6	ANNEXE 2 : Outils d'évaluation, d'analyse diagnostique et guides d'entretiens.....	63

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Introduction

La production des données statistiques au Niger a véritablement commencé en 1959, soit un an après la proclamation de la République avec la création d'abord du Service National de la Statistique et de la Mécanographie. A partir de 1975, ce service a évolué pour devenir la Direction des Statistiques et des Comptes nationaux, ensuite la Direction des Statistiques et de l'Informatique en 1989, puis la Direction des Statistiques et de la Démographie, pour ensuite redevenir en 1993, la Direction des Statistiques et des Comptes nationaux et depuis 2004, c'est l'Institut National de la Statistique (INS) qui pilote le Système Statistique National avec le statut d'établissement public à caractère administratif.

De manière générale, la production et la diffusion statistique était concentrée sur les données socioéconomiques en lien avec la démographie, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'accès à l'eau, à l'énergie, la fiscalité, le commerce, etc. Les autres secteurs comme celui de la sécurité, de la justice, des droits humains, n'étaient pas suffisamment pris en compte, car les indicateurs du développement préoccupaient plus que ceux du domaine de la gouvernance, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme.

Cette situation a fait que dans beaucoup de secteurs notamment ceux relevant de la gouvernance, la production statistique était une activité marginale voire inexistante. Dans le secteur de la Justice, la production statistique a commencé à être formalisée à partir de la circulaire N°03/MJ du 26 février 1968 à travers laquelle, il était demandé aux juridictions de fournir des statistiques mensuelles et annuelles. Cependant, ce n'est qu'en 2008 avec la création de la Direction des Statistiques que le système de production des statistiques sectorielles de la Justice a commencé à prendre forme et depuis 2010, avec la nomination d'un statisticien comme Directeur, la tradition est bien établie dans ce secteur avec la production et la diffusion, quoique parfois irrégulière, des informations statistiques judiciaires et pénitentiaires.

La notion de performance des politiques publiques induite par l'approche de gestion axée sur les résultats découlant des Principes de Paris pour la gestion de l'aide, a été un facteur déterminant dans le développement du Système Statistique National. Ce dernier doit favoriser la disponibilité des données fiables devant servir à analyser les progrès du pays dans divers domaines. Le Niger a souscrit à plusieurs conventions, traités et engagements internationaux qui fixent des normes internationales dans divers domaines et dont seuls des indicateurs fiables permettent d'en évaluer l'atteinte ou non.

C'est le cas des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000 et aujourd'hui les Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels le Niger a adhéré. Pour la réalisation de ces objectifs, il a conséquemment élaboré, adopté et mis en œuvre des Stratégies de développement telles que la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) pour la période 2002-2007, puis la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté pour la période 2008-2012. Avec l'avènement de la VIIe République, il a été conçu et mis en œuvre le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 prolongé à 2016, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) de laquelle découle le PDES 2017-2021, en cours d'exécution.

Pour mesurer les progrès accomplis, l'INS s'est attelé à concevoir et à renseigner des indicateurs dans tous les domaines à travers la collecte des données administratives et celles issues des enquêtes nationales générales ou spécifiques. L'INS appuie les directions sectorielles des statistiques dans la production des données couvrant leurs champs

d'intervention dans son rôle de coordination. Pour mieux assumer son rôle, l'INS a élaboré et mis en œuvre la Stratégie de Développement du Système Statistique National (SNDS) pour la période 2014-2018, mais révisé en 2016 dans la perspective de l'élaboration du PDES 2017-2021, pour aussi couvrir la période 2017-2021.

La Direction des Statistiques (DS) du Ministère de la Justice avait élaboré, avec l'appui de l'INS, une *Stratégie de collecte des données judiciaires et pénitentiaires* pour la période 2014-2018. A travers cette stratégie, la DS a décliné sa vision, sa mission et ses objectifs. Le principal objectif visé par la stratégie, était de « *mettre en place un système adéquat, régulier, et durable de collecte de données de la justice au Niger* ».

La stratégie étant arrivée à son terme, la DS s'est engagée dans un processus d'élaboration d'un Programme de développement des statistiques judiciaires et pénitentiaires (PDSJP) pour la période 2019-2023. A l'occasion de l'élaboration de ce programme, il est dressé un bilan technique et financier de la mise en œuvre de la stratégie de collecte 2014-2018 ainsi qu'un diagnostic de l'environnement interne et externe de production des statistiques judiciaires et pénitentiaires.

Pour l'élaboration de ce programme, la Direction des Statistiques bénéficie de l'appui de l'Assistance Technique placée auprès du Ministère de la Justice par l'Union Européenne dans le cadre de l'appui complémentaire à l'appui budgétaire « SBC II ».

1.2 Cadre juridique et institutionnel de développement des statistiques au Niger

Les statistiques constituent un enjeu important dans le processus de planification, d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques et comme outils d'aide à la décision. Les statistiques sont un instrument de mesure permettant de savoir où est-ce que nous en sommes par rapport à d'où nous venons. Les statistiques, pour jouer pleinement leurs rôles susmentionnés, doivent être encadrées dans leur production et leur diffusion.

En effet, il est toujours problématique de disposer des statistiques disparates venant des sources diverses, produites selon des modes de calcul et des périodicités différents voire contradictoires. Les statistiques peuvent avoir des conséquences politiques, sociales, économiques désastreuses si elles ne sont pas produites suivant des règles, des normes et de procédures clairement définies.

Il y a donc lieu de disposer d'un cadre juridique et réglementaire apte à fournir toutes les garanties de production des statistiques fiables et sûres et répondant aux besoins des décideurs et des utilisateurs à différents niveaux.

Au Niger, un important travail a été fait dans ce sens depuis l'accession du pays à l'indépendance. Toutefois, c'est à partir de 2004 que des véritables réformes ont été engagées du fait des polémiques liées principalement aux publications du classement mondial des pays en termes d'Indice de Développement Humain (IDH) par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'enjeu pour le Niger était de parvenir à produire et à fournir dans le délai ses informations statistiques afin d'éviter à être toujours évalué sur la base des statistiques dépassées et ou erronées.

C'est donc dire que la prise de conscience des décideurs quant au rôle des statistiques dans l'évaluation des politiques qu'ils mettent en œuvre et de la mesure des performances attendues des efforts d'investissements a permis de prendre d'importantes mesures législatives, réglementaires et institutionnelles pour une meilleure production et diffusion des informations statistiques.

Les principaux textes sont les suivants :

- la loi N° 62-46 du 20 septembre 1962, portant coordination, obligation et secret statistique en matière statistique complétée par l'ordonnance N°93-035 du 30 mars 1993 précisant les conditions du visa statistique par le Comité National de la Statistique,
- l'ordonnance N° 93-025 du 30 mars 1993 portant création d'un Comité National de la Statistique (CNS) et réglementant la coordination, l'obligation et le secret en matière d'enquêtes statistiques (abrogée par la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 portant organisation des activités de production, de traitement, d'édition, de diffusion et d'utilisation des données statistiques et créant l'Institut National de la Statistique),
- la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 portant organisation des activités de production, de traitement, d'édition, de diffusion et d'utilisation des données statistiques et créant l'Institut National de la Statistique (INS). Cette loi consacre l'indépendance scientifique dans la production et la diffusion des données statistiques, et en contrepartie, elle fait obligation au secret professionnel, à la neutralité, à l'objectivité, à l'impartialité des producteurs des statistiques,
- la loi N°2014-66 du 5 novembre 2014 modifiant et complétant la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 organisant l'activité statistique et créant le Conseil National de la Statistique ;
- le décret N°2004-263/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant statut particulier du personnel du cadre de la statistique et des études économiques ;
- le décret N°2004-264/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant statut, attributions et fonctionnement de l'INS ;
- le décret N°2004-265/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant attributions, et fonctionnement du CNS.

Il est à observer ici que le cadre juridique de la production et de la diffusion statistique n'a pas connu d'évolution particulière pendant une dizaine d'années (de 2004 à 2014). Aussi, face à la persistance de certaines faiblesses qui caractérisent la production statistique nationale, par lettre N°0184/PM/DIRCAB du 24 novembre 2015, le Premier ministre, Chef du Gouvernement, a édicté un certain nombre de Directives pour le renforcement de la coordination du Système Statistique National (SSN), de la qualité et de la fiabilité des données statistiques officielles produites par l'INS et l'ensemble du SSN.

Cette lettre du Premier ministre a non seulement rappelé les dispositions pertinentes de la Loi N°2004-263, mais a surtout donné des indications pour améliorer la qualité et la fiabilité des données statistiques.

Pour des réformes globales, principalement en matière de financement de la production statistique nationale, un projet de loi prévoyant des dispositions permettant de financer de manière pérenne le Système Statistique National serait dans le circuit d'adoption.

Au Ministère de la Justice, plusieurs textes réglementent la production statistique dont le Décret N°2008-030/PRN/MJ du 31 janvier 2008 fixant l'organisation et les attributions des services centraux du Ministère de la Justice, de l'administration Centrale du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, modifié successivement en juillet 2011, en août 2011, en décembre 2013, en juillet 2016, en janvier 2017 et en décembre 2018.

En outre, deux importantes circulaires ont été initiées pour la fourniture des données statistiques par les structures productrices. Il s'agit notamment, des circulaires :

- N°3/MJ du 26 février 1968 relative aux pièces périodiques à fournir par les juridictions au nombre desquelles les statistiques judiciaires mensuelles et annuelles.
- N° 000005 MJ/SG/DS du 04 Septembre 2012 portant sur la Production et transmission des statistiques annuelles.

En ce qui concerne, le cadre institutionnel du Système Statistique National (SSN), il est composé du Conseil National de la Statistique (CNS), de l'Institut National de la Statistique (INS) et des directions des statistiques ministérielles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS) et de la déconcentration horizontale et verticale du SSN, des Directions des Statistiques ont été créées dans presque tous les départements ministériels. A ce titre, la DS du Ministère de la Justice s'inscrit dans le cadre de la production des statistiques officielles, elle fait partie du SSN et elle a un excellent niveau de coordination avec l'INS.

La DS mobilise de l'information de base fournie de manière opérationnelle par les greffes des juridictions, des établissements pénitentiaires, par l'administration centrale et les administrations rattachées.

1.3 Politiques et stratégies nationales de développement du Système Statistique National

Le rapport 2017¹ sur le Développement Durable en Afrique relève que « *les insuffisances en termes d'informations statistiques entravent les processus de développement et de transformation du continent africain* ». Face à ce constat, le rapport souligne avec force que « *l'octroi pérenne de financements adéquats et l'autonomie des systèmes de statistique nationaux, en particulier des bureaux de statistique nationaux, conditionnent la production en temps opportun de données précises, crédibles et objectives* ».

Ces constats au niveau africain ne sont pas en porte à faux avec la situation du Système Statistique National. Les autorités au plus haut niveau sont conscientes de la nécessité de mobiliser des moyens conséquents au profit de la production des informations statistiques fiables et régulières. Le suivi de l'évolution de l'indice du développement humain (IDH), du climat des affaires dans le cadre du « Doing business », de l'appui budgétaire dans divers domaines assorti d'indicateurs de performance, le suivi des ODD et de l'action gouvernementale, sont autant d'enjeux qui tiennent en alerte les autorités au plus haut sommet quant à la nécessité de disposer d'un système statistique solide.

L'adoption de la SNDS 2017-2021 est une réaffirmation de la volonté politique du gouvernement à faire pleinement jouer au Système Statistique National son rôle essentiel d'outils d'évaluation des politiques publiques et d'aide à la décision.

¹ RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE 2017, Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, septembre 2017, www.uneca.org.

Ainsi, la vision dégagée pour la 2^e SNDS 2017-2021 est de « **Bâtir un Système Statistique National (SSN) cohérent, dynamique, fiable et crédible sur le plan national et international pour satisfaire efficacement les besoins des utilisateurs nationaux et internationaux en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement** »².

A ce titre, l'objectif global assigné à cette stratégie, est de « contribuer efficacement à la formulation, au suivi et à la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets de développement économique et social du Niger ».

Pour ce faire, la SNDS est bâtie autour de cinq (5) Axes stratégiques suivants :

- Axe I : renforcement des capacités institutionnelles et de coordination du Système Statistique National (SSN) ;
- Axe II : développement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques ;
- Axe III : développement d'une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs ;
- Axe IV : Renforcement des conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN ;
- Axe V : promotion du développement du partenariat et de la culture statistique.

Le coût global de cette stratégie est estimé à 66 245 000 000 FCFA avec un financement attendu de l'Etat à hauteur de 43,3% et de 56,7% des partenaires au Développement. Pour rendre effectivement opérationnelle et efficiente la mise en œuvre de la Stratégie, il est recommandé au Gouvernement d'en assurer le financement total.

1.4 Stratégie sectorielle de développement des statistiques

En 2014, le Programme d'appui au Développement du Système Statistique National pour la Promotion de la Gouvernance et le Suivi-Evaluation de la Pauvreté (PASTAGEP), s'est engagé à accompagner la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice pour améliorer davantage son système de collecte de données judiciaires et pénitentiaires à travers l'élaboration d'une stratégie de collecte des données du secteur. Cet accompagnement s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS) 2014-2018, portant, entre autres, sur la mobilisation des statistiques administratives.

L'objectif principal visé à travers l'élaboration de cette stratégie, était de « **mettre en place un système adéquat, régulier et durable de collecte des données de la justice au Niger** ». De manière spécifique il s'agissait de « **doter le secteur de la justice d'un document stratégique de collecte de données judiciaires et pénitentiaires** ».

Il était principalement attendu de l'élaboration de ce document stratégique de collecte de données judiciaires et pénitentiaires, qu'il permette sur la base d'un bilan diagnostic bien établi, de déterminer des axes stratégiques et un plan d'actions, assorti d'un mécanisme de suivi-évaluation.

² SNDS 2017-2021, p26

Pour la mise en œuvre du plan d'actions de cette stratégie sectorielle, des recommandations ont été faites à l'endroit aussi bien du Ministère de la Justice que de l'INS. Les principales recommandations formulées à l'endroit du Ministère portent sur la mise à la disposition de la DS, à temps et en quantité, les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités ainsi que de la doter d'un personnel statisticien opérationnel pour l'analyse et la production afin d'en améliorer la capacité d'analyse.

A l'endroit de l'INS, les recommandations visaient à poursuivre la collaboration avec la DS du MJ en vue d'une centralisation et d'une analyse approfondie des données, de faire un plaidoyer pour que le ministère affecte des ressources budgétaires suffisantes et durables à la production des statistiques de la Justice et d'entériner la stratégie comme partie prenante de la SNDS II.

Dans la partie II qui suivra, une évaluation sommaire de la mise en œuvre de cette stratégie est faite en termes d'exécution technique et financière et surtout des principaux résultats atteints.

1.5 Justification de l'élaboration du Programme

Dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit et de la réforme du secteur de la justice, le Ministère de la Justice s'est engagé, à soutenir le processus de la redynamisation du Système Statistique National entamé depuis 2004. C'est à ce titre que des partenaires ont accompagné le ministère dans cette dynamique par la réalisation de plusieurs activités de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de production et de transmission des données du secteur. C'est le cas, entre autres du PNUD, de l'Unicef, de l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit (PAJED phases I et II) et aujourd'hui à travers l'Assistance Techniques auprès du Ministère de la Justice.

Ces réalisations rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Collecte des Données Judiciaires et Pénitentiaires élaborée en 2014 grâce à l'appui de l'Institut National de la Statistique (INS) à travers le Programme d'Appui au Développement du Système Statistique National pour la Promotion de la Gouvernance et le Suivi Evaluation de la Pauvreté (PASTAGEP) également soutenu par l'Union Européenne.

Cette Stratégie mise en œuvre par la Direction des Statistiques à travers son plan d'action 2014-2018 découlait de la Stratégie Nationale du développement de la Statistique (SNDS) phases I et II qui sont à leur tour alignées au Plan de Développement Economique et Social (PDES) I et II et aux priorités du Ministère de la Justice contenues dans la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH).

Au terme de la mise en œuvre de cette Stratégie de Collecte, la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice a souhaité disposer d'un nouveau cadre de travail lui permettant d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. C'est pourquoi, le Ministère de la Justice a envisagé d'élaborer un Programme du Développement des Statistiques Judiciaires et Pénitentiaire (PDSJP) pour la période 2019-2023 conformément aux orientations du Plan de Développement Economique et Social (PDES II) 2017-2021, de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS II) 2017-2021 et de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) 2016-2025.

2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES JUDICIAIRES ET PENITENTIAIRES (PSJP)

Pour l'élaboration de ce document, le mandat assigné aux experts portait sur les points suivants :

- i. Proposer un programme détaillé de travail ;
- ii. Effectuer des entretiens avec les acteurs au niveau central et au niveau des juridictions et établissements pénitentiaire ;
- iii. Faire une évaluation succincte de la mise en œuvre de la stratégie de collecte 2014-2018 ;
- iv. Effectuer un diagnostic complet de la situation de la chaîne statistique du secteur (de la production à la diffusion) ;
- v. Elaborer un programme du développement statistiques judiciaires et pénitentiaires accompagné de son plan action et de son mécanisme de suivi/évaluation ;
- vi. Soumettre le premier draft du document stratégique à l'appréciation du bénéficiaire avant sa validation ;
- vii. Organiser et animer l'atelier de validation du document.

Le processus d'élaboration de ce document s'est déroulé avec l'implication de l'essentiel des acteurs au niveau de l'administration centrale, des juridictions et établissements pénitentiaires. En effet, des rencontres ont eu lieu avec les cadres de l'administration centrale, de la Cour d'Appel de Niamey, des Tribunaux de Grande Instance de Dosso et de Tillabéry et du Tribunal d'Instance de Kollo ainsi que quelques Etablissements Pénitentiaires de ces trois dernières localités.

L'élaboration du document de programme s'est d'abord basée sur une évaluation sommaire de la Stratégie 2014-2018 de collecte de données statistiques avec pour objectif d'estimer le niveau de réalisation technique et financière. En termes techniques, il s'agissait surtout de mesurer les progrès accomplis par rapport au diagnostic qui a sous-tendu l'élaboration de cette stratégie, en ce qui concerne notamment l'amélioration de la chaîne de transmission des données judiciaires et pénitentiaires qui couvre les juridictions, les établissements pénitentiaires et l'administration centrale du ministère.

Il faut rappeler qu'une réunion de cadrage de la mission a eu lieu le 2 avril 2019 autour de la Secrétaire Générale du Ministère de la Justice, en présence de la Chef d'équipe de l'assistance technique auprès du Ministère de la Justice, de la représentante de la DUE en charge du volet Justice, d'une représentante de l'Unicef en charge du volet Protection de l'Enfance et du Directeur des Statistiques du Ministère de la Justice. Il s'était surtout agi au cours de cette réunion de rappeler les objectifs de la mission et des attentes de la mission par rapport à l'élaboration de ce document et de clarifier les termes contractuels de la mission.

Suite à cette réunion, les deux experts se sont concertés pour produire les outils de collecte de données et d'entretien avec les différents acteurs concernés par la production des données statistiques du secteur, des partenaires et utilisateurs des données. C'est ainsi qu'il a été élaboré les outils suivants :

- Outil d'évaluation de la stratégie 2014-2018 et d'analyse diagnostique prenant en compte l'analyse du cadre institutionnel de l'organisation du système de production statistique du secteur, celle des ressources disponibles et celle des moyens et outils et techniques de production.
- Outil d'analyse SWOT pour relever et analyser le système en termes de forces et faiblesses actuelles, d'opportunités et de menaces qui caractérisent l'environnement interne et externe de la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice en mettant l'accent sur le cadre institutionnel et de coopération ainsi que sur l'organisation technique et production des statistiques.
- Les guides d'entretien élaborés couvrent les entretiens avec les autorités du Ministère, la Direction des Statistiques du MJ, les producteurs des données statistiques au niveau des juridictions et établissements pénitentiaires, l'Institut National de la Statistique, les partenaires techniques et financiers
- Un questionnaire pour les utilisateurs.

Il faut préciser que toutes les rencontres prévues n'ont pu avoir lieu non seulement faute de temps, mais aussi du fait de l'indisponibilité de certains acteurs dans la période. Cependant, ces rendez-vous manqués n'entament en rien la pertinence et la justesse du diagnostic du système ainsi que des orientations préconisées pour son amélioration.

3. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2014-2018 DE COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES DU MINISTERE DE LA JUSTICE

3.1 Niveau d'exécution technique de la mise en œuvre de la stratégie

Le plan d'actions de la stratégie de collecte des données statistiques était articulé autour de quatre (4) programmes et comprenant une quarantaine de produits dont certains sont récurrents et permanents.

Pour le Programme 1 portant sur la consolidation et le renforcement des acquis de la DS du MJ, le taux d'exécution technique est estimé à 92%. Il s'agit particulièrement des activités de production et de diffusion des informations statistiques.

Quant au Programme 2 relatif à la réforme du cadre de production et de collecte de l'information statistique au Ministère de la Justice, le taux d'exécution est estimé à 0% à cause principalement de la non-exécution des deux principales activités visées dont notamment, l'adoption d'un arrêté portant production et transmission de l'information statistique et précisant les responsabilités des acteurs à chaque niveau.

Le taux de réalisation concernant le Programme 3 relatif au renforcement des capacités techniques, matérielles et humaines en vue d'assurer la qualité et la production régulière de l'information statistique contribuant aux performances du Système Statistique du Ministère de la Justice (SSMJ), est estimé à 41,90%. Il s'agit essentiellement du renforcement des capacités des producteurs et utilisateurs des données.

Pour le Programme 4 portant sur l'archivage et l'amélioration de l'accès et la diffusion des statistiques, il a un taux de réalisation estimé à 46%, relativement aux activités en lien avec la connaissance des outils de communication du MJ (site web, document).

En somme, le taux d'exécution technique de la stratégie est estimé à 45%. Ce bilan a été fortement tiré par le bas du fait principalement de la non mise en œuvre des réformes du cadre

de production et de collecte préconisées par la stratégie au niveau du programme 2 et de la faible mise en œuvre des activités du renforcement des capacités au niveau du programme 3.

3.2 Niveau d'exécution financière

Le niveau d'exécution financière du budget prévisionnel de la stratégie de collecte de données est évalué à environ 43%. Le bilan financier est d'environ trois cent sept millions (307 000 000) sur les sept cent dix millions (710 000 000) de FCFA prévus.

Le niveau d'exécution du budget ne prend pas en compte certaines réalisations notamment celles visant à l'équipement des locaux de la DS en matériels informatiques, en moyens de communication et les facilités d'utilisation du matériel roulant du Ministère pour ses missions de collecte.

Le niveau relativement faible d'exécution financière de la stratégie s'expliquerait aussi par le fait que certaines activités prévues dans le plan d'actions dont, entre autres, l'équipement des juridictions et des établissements pénitentiaires en matériels informatiques, qui sont des investissements assez importants, n'ont pas été exécutées.

3.3 Résultats atteints dans la mise en œuvre de la stratégie

D'importants résultats ont été atteints dans la mise en œuvre de cette stratégie de collecte des données. Il s'agit particulièrement de la réalisation de plusieurs missions de collecte de données pour alimenter la production des annuaires statistiques sur la période considérée, la réalisation de deux enquêtes nationales en collaboration avec l'INS pour renseigner les principaux indicateurs du secteur de la Justice. En outre, la formation et la sensibilisation d'au moins cinq cent quarante (540) magistrats, greffiers, cadres des services centraux et pénitentiaires en matière de production des données statistiques.

L'une des plus grandes réussites du ministère est d'avoir su promouvoir la culture statistique en son sein où tous les producteurs ont pleinement conscience de leur rôle et responsabilité dans la production des données fiables. En effet, ils sont nombreux à considérer que l'activité statistique est une tâche ordinaire dans l'exercice de leurs fonctions et qu'ils doivent l'assumer pleinement.

Le travail réalisé jusque-là par la Direction des Statistiques lui vaut la reconnaissance et le soutien de l'INS, comme une des directions les plus dynamiques. Elle est régulièrement citée comme exemple à suivre par certaines Directions Statistiques qui peinent à produire et à diffuser des statistiques.

4. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME DE PRODUCTION STATISTIQUE DU SECTEUR DE LA JUSTICE

L'élaboration d'un programme de développement des statistiques judiciaires et pénitentiaires demande nécessairement qu'un diagnostic complet de la situation de la chaîne statistique du secteur soit posé. Cela va conduire à analyser aussi bien l'environnement interne qu'externe du système, les principaux besoins des producteurs et utilisateurs des données, ainsi que la qualité des données statistiques produites.

4.1 Analyse de l'environnement interne du système

L'environnement interne du système statistique de la justice implique plusieurs acteurs qui collectent les informations à partir d'outils conçus par la DS et suivant une structure partant des directions centrales, juridictions et établissements pénitentiaires vers la DS, laquelle compile, traite, analyse et diffuse les données statistiques.

Plusieurs acteurs interviennent à tous ces niveaux, pour produire les données : il s'agit, entre autres, du directeur et ses collaborateurs au niveau des directions centrales, du greffier en chef, du chef du parquet et leurs collaborateurs au niveau des juridictions, du greffier sous la responsabilité du régisseur au niveau des établissements pénitentiaires.

La DS saisit ses différents interlocuteurs en début d'année civile en espérant que les producteurs des données vont lui répondre dans les meilleurs délais. Malheureusement dans la plupart des cas, il faut faire encore des rappels et des suivis du courrier par tout moyen de communication approprié et disponible (téléphone, mail, WhatsApp,...). De là les premiers retards commencent, ce qui rejaillit sur la suite de la chaîne de production et entraîne une faible centralisation des données au niveau de la DS déjà.

Ainsi sur la base du support de collecte placé au niveau de tous les services correspondants de la DS, les producteurs remplissent le formulaire en répondant aux questions posées avec les précisions demandées. A presque tous les niveaux (administration centrale, juridictions et établissements pénitentiaires), c'est au moment où la DS fait la demande que les acteurs s'activent manuellement en général à rechercher les informations à travers les registres tenus.

A ce niveau, il y a lieu de se questionner si la périodicité choisie par la DS d'adresser ses supports en vue de collecter les données auprès des différents producteurs n'est pas longue pour permettre à ces derniers de répondre en temps voulu aux questions et fournir aisément sans risque de se tromper sur les calculs et les paramètres souhaités. On peut se demander si le choix d'un délai plus court (mensuel/bimensuel/trimestriel) pour demander les données ne serait pas plus judicieux pour la production des données à temps.

Il ressort des entretiens avec les producteurs et les responsables des juridictions qu'il est possible de revoir la périodicité de la collecte des données statistiques en l'alignant sur les notices mensuelles des cabinets d'instruction ou du parquet pour que chaque service producteur de donnée fasse remonter les informations de son domaine systématiquement à la fin de chaque mois à la DS. Dans cette optique, la compilation des données se ferait au fur et à mesure au niveau de la DS qui, en fin d'année d'activités, disposerait des informations lui permettant d'accélérer son traitement et son analyse de sorte à sortir ses produits dans les délais et répondre ainsi aux sollicitations des utilisateurs à temps. Cela aurait l'avantage non seulement de pouvoir sortir l'annuaire en début de l'année qui suit, mais aussi de satisfaire les demandes des utilisateurs à tout moment. Déjà, en plus des cabinets d'instructions et des services des parquets, les établissements pénitentiaires n'ont aucun problème pour sortir des données mensuelles dans la mesure où les effectifs de leurs entités avec leur désagrégation sont journaliers.

Cette faiblesse de centralisation des données existe encore aujourd'hui en dépit de tous les efforts de cette direction pour agir sur cet aspect. Elle s'explique, entre autres, par l'extrême lenteur dans la mise en place du système d'information statistique, laquelle, à l'analyse des échanges avec les acteurs lors des différents entretiens, est liée essentiellement à une insuffisance de conscience de l'intérêt et de l'utilité des statistiques par la majorité des responsables des structures et services producteurs des données. En effet, la quasi-totalité des chefs de juridictions croit que les données à fournir et les supports de collecte envoyés par courrier du ministère de la justice ont pour destinataires le greffier en chef et le chef du parquet à qui ils imputent ladite lettre pour suite à donner, laissant ainsi s'établir la règle/la coutume que c'est à eux qu'il revient la tâche de renseigner et donner la réponse.

A ce niveau, le travail de sensibilisation et d'échanges doit nécessairement être renforcé avec les responsables des différentes structures et services du MJ pour une meilleure prise en compte de l'importance des données statistiques du secteur aux plans national et international,

ainsi attirer leur attention sur le rôle qu'ils jouent dans la production de ces données. A l'occasion de ces séances, les meilleures ou bonnes pratiques des juridictions ou services producteurs pourraient être dégagées, améliorées et partagées.

Après l'étape de collecte, la DS s'assure de l'exactitude, de la cohérence et de la précision des informations reçues, ce qui l'amène souvent à faire une tournée au niveau des producteurs pour les premières corrections en vue de la prise en compte des données enregistrées. Ce passage de la DS est nécessaire, voire obligatoire pour la concordance et la cohérence des informations à servir pour un travail de qualité acceptable. La suite du travail qui est très technique et fastidieux, relève désormais de la DS avec un contrôle de l'INS à un certain stade.

Si cette retouche par la DS semble justifiée et nécessaire, les producteurs quant à eux expliquent la qualité des données qu'ils fournissent par l'insuffisance pour certains ou l'absence pour les autres de la formation sur la maîtrise des supports de collecte. A cette explication s'ajoute une autre de taille qu'est la non mise en œuvre de la stratégie de collecte des données de 2014 dont le calendrier tel que décliné dans le document n'a pas été respecté, faute de moyens pour le ministère et relâchement des bailleurs dans l'accompagnement du volet. Aujourd'hui encore, si l'Etat ne met pas les moyens qu'il faut à la disposition de la DS, si les partenaires n'appuient pas ce secteur, la production des données statistiques de la justice ne va pas répondre à l'objectif de mettre en place un système adéquat, régulier et durable de collecte, de traitement et de diffusion des données.

Une autre faiblesse qui caractérise l'environnement interne du système est l'insuffisance de synergie entre les directions centrales et la DS. Certaines directions produisent ou reçoivent des statistiques même à faible échelle de leurs services et les gardent à leur niveau jusqu'à ce qu'on le leur demande. Or, à l'instar de la lettre-directives du Premier Ministre n°184 du 24 novembre 2015 aux membres du Gouvernement, des mesures similaires ou messages forts doivent être adressés par le Garde des Sceaux à ses collaborateurs afin que chacun accepte que la DS soit la direction centralisatrice de toutes les données statistiques qui sont recueillies.

Sur un autre plan, l'effectif du personnel de la DS même s'il a été un peu renforcé, constitue un point de faiblesse au regard du travail attendu et de la technicité de la tâche de traitement et d'analyse des données rentrées. Le personnel actuel de la DS est aujourd'hui constitué d'un (1) Ingénieur Statisticien Economiste (ISE), d'un (1) Ingénieur des Travaux Statistiques (ITS), d'un informaticien, d'un (1) Agent Technique de la Statistique (ATS), d'une (1) Greffière, de trois (3) stagiaires et d'une (1) Secrétaire.

Il est à prévoir au niveau de cette direction un maillage plus important à court terme pour un recrutement ou une mise à disposition d'au moins dix (10) TSS pour couvrir les ressorts des dix (10) TGI en besoin d'appui aux activités de production des données statistiques et autres sur la chaîne de production. Pour le moyen et long terme et au regard des résultats de cette phase pilote, une couverture progressive des TI est à envisager par des ATS.

Une autre possibilité serait de demander et de répertorier des greffiers volontaires à former en statistique au niveau du centre de l'INS pour appuyer l'activité de production des données ; cette deuxième proposition aurait beaucoup plus de chance d'aboutir et d'être opérationnelle dans le court terme. Aussi, avec les nouveaux défis dans le secteur de la justice qui ont créé de nouvelles demandes des utilisateurs et des partenaires, il est tout à fait nécessaire d'avoir des juristes dans l'équipe de la DS pour aider à mieux formuler les indicateurs et à faire des analyses plus approfondies de certaines situations, fléaux ou phénomènes.

4.2 Analyse de l'environnement externe du système

L'établissement d'un système statistique même sectoriel nécessite de gros moyens que le MJ ne peut à lui seul assurer le financement sur le budget que l'Etat lui affecte. Il fait appel nécessairement à ses relations de partenariat avec les bailleurs intéressés par les données qu'il produit, c'est pourquoi il faut relever la bonne disposition de l'autorité judiciaire en faveur des statistiques. Depuis la création de la DS, le MJ a toujours bénéficié d'appuis dans le processus de la production des données statistiques.

Ainsi l'environnement externe du système est constitué des relations de collaboration et de partenariat que la direction des statistiques entretient avec les services et institutions autre que le circuit interne de collecte.

C'est d'abord avec l'Institut National de la Statistique, organe central du Système Statistique National qui veille à la diffusion d'une information statistique de qualité par l'ensemble des services et organismes du système. A ce titre, il contrôle et valide les données collectées et traitées par la DS avant leur sortie. A ce niveau une partie du retard se justifie par le temps que peut prendre la validation du document déposé suivant le calendrier de l'INS.

C'est ensuite les PTF dont les appuis financiers sont subordonnés à plusieurs paramètres qu'ils souhaitent voir tels que la qualité, la fiabilité, la disponibilité à temps des informations et des données de certains domaines dont ils ont besoin. Or, c'est la satisfaction de leurs demandes qui leur permet de prendre en compte les besoins de financement dans leur programmation en début de chaque année pour allouer, réaffecter ou reconduire les appuis. Cette situation conduit souvent à des suspensions de financement qui pénalisent la DS dans son élan et aggravent le retard dans la production des données. Or, la production des données statistiques est largement financée par les PTF dans le cadre de la coopération.

4.3 Analyse des principaux besoins des producteurs des données

Les entretiens avec l'échantillon des producteurs de données relèvent que leurs principaux besoins s'analysent en renforcement de capacités techniques, de moyens humains, matériels, logistiques et financiers.

Pour travailler avec l'existant et faire sur le court terme, il est bon de continuer à sensibiliser les magistrats, former les greffiers et agents de la justice ainsi que les greffiers des établissements pénitentiaires sur les concepts, l'utilité des données statistiques, l'importance de leur rôle et comment remplir les supports de collecte. Pour les promotions à venir, prendre en compte ce souci au niveau de la formation initiale en instituant un module approprié qui fera que tout greffier, tout agent de la justice, à la fin de sa formation soit apte à lire, comprendre et remplir correctement la fiche de collecte, d'autant plus la majorité de ces agents ont admis que la production des données statistiques rentre dans leur tâche ordinaire.

Il ressort de certains entretiens que l'outil informatique n'est pas maîtrisé par les producteurs, c'est pourquoi, il faut aussi permettre au système statistique du MJ de disposer de ressources humaines en quantité mais aussi en qualité à même de relever le défi d'un système statistique adéquat en recrutant des statisticiens et des informaticiens qui vont s'occuper de la gestion des données statistiques. Mais il faut également prévoir dans les renforcements de capacités, des sessions d'informatiques notamment sur certaines applications utilisées dans le remplissage des fiches de collecte.

Un autre besoin des producteurs est de doter la chaîne de production des données statistiques de moyens de travail adéquats et le SSMJ de moyens techniques en support à la production et à l'analyse des statistiques tel que le manuel de procédure pour la collecte des données statistiques. A cet effet, le parc informatique de la DS avec la chaîne de production doit être

renforcé et tenu à jour pour la performance et la qualité du travail qui est attendu. La DS doit aussi disposer de moyens de communication adéquats devant lui faciliter les échanges avec la chaîne de production et la transmission en temps réel des données produites.

Les statistiques sont dynamiques et non statiques, si la DS a le mérite de disposer d'un manuel de collecte des données daté de 2010 et révisé depuis 2012, il va s'en dire que toutes les mutations et les nouveautés intervenues depuis, ne sont pas prises en compte dans ce manuel, d'où la nécessité de le réviser et d'opérer une mise à jour pour prendre en compte les innovations.

Des moyens financiers conséquents sont à mettre à la disposition de la DS pour lui permettre de bien exécuter le programme établi en vue de l'atteinte des objectifs à lui assignés. Le MJ doit pouvoir défendre et obtenir l'allocation budgétaire à affecter au volet des statistiques judiciaires et lui accorder la priorité dans le décaissement puisqu'il a été relevé un retard dans le décaissement des maigres ressources inscrites au budget.

L'activité de production des données statistiques s'exécute à travers un processus impliquant une chaîne d'intervenants et une coordination par la DS. Cela nécessite de moyens logistiques notamment de moyens roulants pour faciliter la jonction de tous les intervenants, et à cette date, la DS ne dispose pas de véhicule propre lui permettant d'intervenir auprès d'un maillon de la chaîne qui sollicite son appui technique.

4.4 Analyse des besoins des utilisateurs des données

Les utilisateurs des données statistiques du MJ sont constitués des PTF, de l'Etat, du MJ, de l'INS, de certaines institutions et ONG, des autres. Les PTF du MJ ont besoin de ces données statistiques pour leur programmation, pour le plaidoyer, pour l'information et l'alimentation de leur base de données de leur siège. L'Etat a besoin de ces données pour renseigner certains indicateurs. Le MJ a besoin des données pour la visibilité de ses actions et le rapportage aux organes des traités et démontrer l'évolution de ses actions. L'INS veut mettre les informations du secteur à la disposition des usagers. Les institutions et les ONG cherchent les données pour les besoins d'agir sur certains problèmes identifiés et étayer leurs termes de référence.

L'étudiant, le chercheur, le consultant, le PTF, l'Etat et même le MJ ont besoin de ces données au moment où ils les demandent, ils les veulent sûres, précises, désagrégées, dans tous les domaines relevant de ce secteur. Ainsi donc tout ce beau monde a besoin des données disponibles en temps réel, fiables, précises, désagrégées et intégrant les nouveaux défis.

A titre illustratif, l'Unicef, a besoin des statistiques en temps presque réel sur la situation des mineurs en conflit avec la loi, par exemple, pour prendre des mesures de protection idoines et en temps opportun. Le PNUD quant à lui, a besoin des données sur les questions de droits humains pour alimenter ses rapports pays et mieux cibler aussi ces interventions. Il en est de même de l'Union Européenne, principalement dans le cadre de l'appui budgétaires pour non seulement renseigner les cibles annuelles retenues, mais aussi pour évaluer les progrès réalisés dans le secteur.

Pour toutes ces raisons bien justifiées qu'importantes, il convient de mettre la DS dans les conditions de mettre en place un système adéquat, régulier et durable de collecte, de traitement et de diffusion des données de la justice au Niger et de doter ainsi le secteur de la justice d'un programme de développement des statistiques judiciaires et pénitentiaires.

4.5 Analyse de la qualité des données statistiques produites

La DS est certes une jeune direction, qui, au regard des efforts qu'elle fournit pour faire tourner le service et arriver à sortir quelques publications, doit être encouragée et appuyée davantage pour faire mieux et aller de l'avant. Après une décennie d'existence, elle devait

pouvoir évoluer vers des données de périodicité régulière, des produits d'analyse poussée sur des sujets spécifiques permettant de mieux cerner le contour de toute question et donnant ainsi la possibilité à ceux qui ont la charge de prendre les décisions appropriées. Elle devait aussi pouvoir conduire des études complémentaires aidant à comprendre les causes, les justifications de certaines données afin d'aider à la recherche de solutions idoines.

Mais pour cela il faut revoir le cadre institutionnel, créer un comité sectoriel statistique par arrêté, doter la DS de tous les moyens matériels et financiers et étoffer le service en ressources humaines conséquentes.

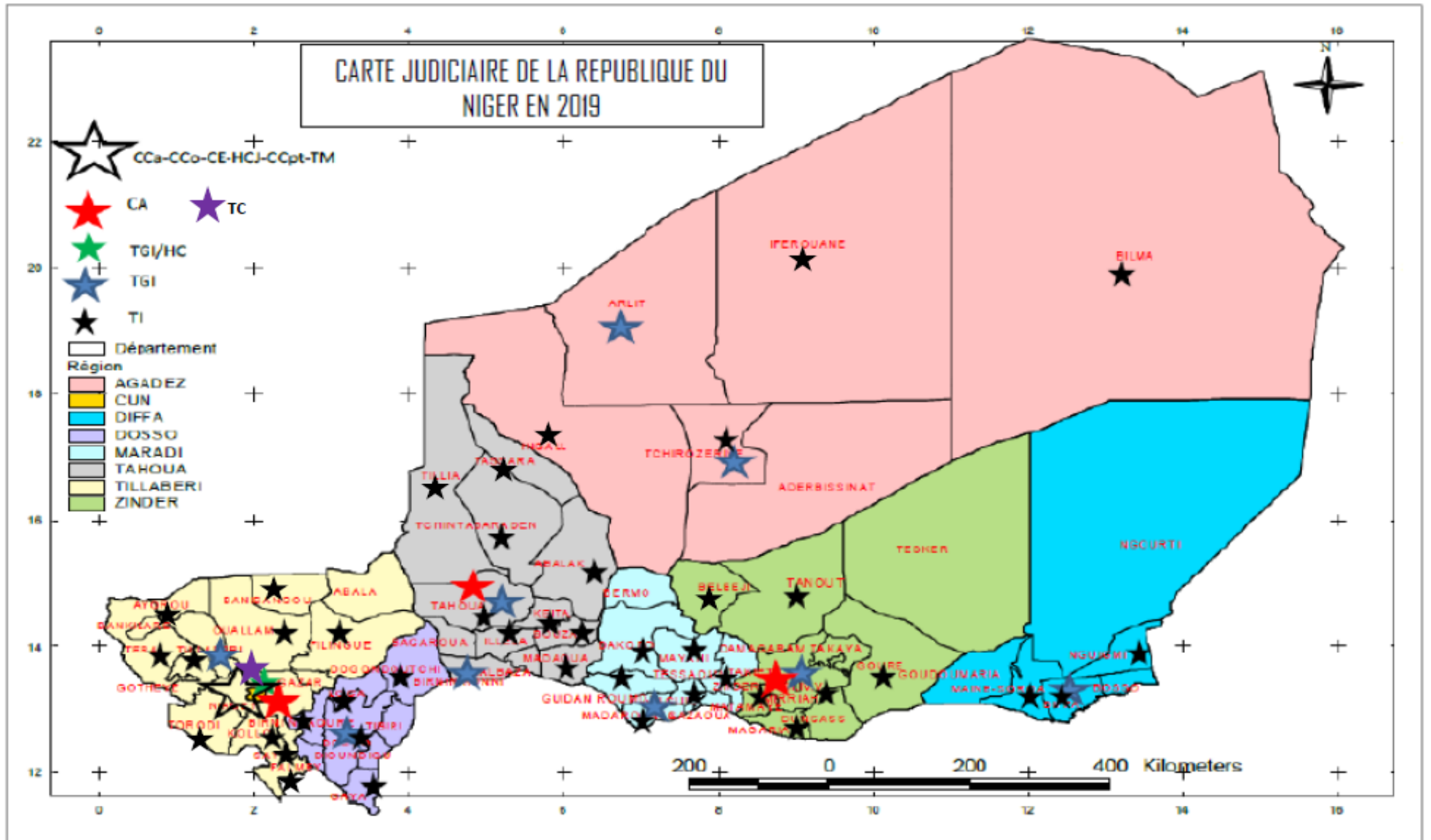
En termes de qualité de production statistique, la DS du ministère de la Justice est certainement sur la bonne voie, car en application des critères d'évaluation, même si cela reste dans le cadre d'un exercice pratique d'atelier du cadre national d'assurance qualité, une note de 3,3/4 lui a été attribuée.

En attendant une évaluation plus complète de la production statistique du secteur dans le cadre du dispositif du contrôle qualité de l'INS, des efforts sont encore nécessaires notamment en termes d'analyse des données pour une meilleure prise en compte par les utilisateurs et les décideurs.

Tableau 1 : FFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des autorités de la justice et bonne disposition en faveur des statistiques ; • Existence d'un cadre règlementaire de production des données statistiques ; • Collaboration avec les Directions centrales, les juridictions, les établissements et les structures rattachées • Existence d'outils de collecte (supports et manuels de collecte, manuels de formation) ; • Disponibilité d'un répertoire des indicateurs ; • Existence d'un tableau de bord statistique ; • Existence d'outils informatiques à la DS ; • Publications plus ou moins régulières des documents statistiques (annuaires, bulletin, dépliants, etc.) ; • Existence d'un site internet pour la diffusion et une base de données Justice-Info ; • Existence de la Politique Nationale Justice et Droits Humains et son Plan d'actions décennal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible centralisation des données au niveau de la DS ; • Insuffisance d'analyse des données statistiques ; • Lenteur dans la mise en place du système d'information statistique • Prise de conscience insuffisante de l'intérêt et de l'utilité des statistiques par certains cadres des services centraux et judiciaires ; • Insuffisance dans la formation et la sensibilisation des acteurs de production et des utilisateurs ; • Non prise en compte de la statistique dans la formation initiale du personnel des services judiciaires ; • Insuffisance du personnel au niveau de la DS ; • Insuffisance de moyens matériels (équipements informatiques pour la production et le traitement des données) ; • Insuffisance de ressources financières : • Insuffisance voire absence d'équipement au niveau des producteurs des données statistiques (juridictions et établissements pénitentiaires) ; • Absence de logiciels statistiques spécifiques (logiciels statistiques de saisie et traitement de données, logiciels de base de données), • Absence de matériel et de logiciel d'archivage ; • Insuffisance du niveau de désagrégation des indicateurs (pour prendre en compte les préoccupations concernant le genre, les groupes d'âge dont les enfants, la disparité géographique, les différentes matières dont droits de l'homme) • Non prise en compte de la justice traditionnelle dans la production des statistiques et indicateurs
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une SNDS prenant en compte les ministères sectoriels dont le MJ ; • Disponibilité de l'INS à appuyer tous les services statistiques sectoriels dont la DS du MJ ; • Adoption par le Gouvernement du Niger des grandes Initiatives de Développement notamment : l'approche Gestion Axée sur les Résultats et les Objectifs du Développement Du- 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité de cadres au niveau du MJ ; • Réduction du soutien financier des partenaires pour la production des statistiques ; • Décaissement tardif voire suppression des crédits pour les travaux statistiques sur le budget de l'Etat ; • Risque de perte des cadres en statistique au

<p>nable (ODD) et la mise en place de leur cadre de suivi et évaluation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des indicateurs de la Justice pour le partenariat avec les organismes de coopération au développement (notamment l'Union Européenne, le PNUD, la Banque Mondiale, l'UNICEF, l'USAID, CEA, BAD, MCA, etc.) ; • Existence de l'Ecole Nationale de la Statistique du Niger (EN-Stat); • Utilisation de TIC dans la collecte, l'archivage et la diffusion des données ; • Existence de plusieurs normes internationales de diffusion (SDMX, NSDD) des données ; • Existence d'une charte africaine de la statistique • Mise en place d'un plan d'actions justice et droits de l'homme ; • Existence d'un projet d'informatisation de la justice 	<p>profit des postes plus motivants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise tenue et ou conservation des registres dans les juridictions et établissements pénitentiaires ; • Insuffisance des cadres statistiques sur le marché de travail.
---	--



5. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES

5.1 Liens du programme avec les politiques publiques et les Objectifs du Développement Durables (ODD).

Le Ministère de la Justice a envisagé d'élaborer un Programme du Développement des Statistiques Judiciaires et Pénitentiaire (PDSJP) pour la période 2019-2023 conformément aux orientations du Plan de Développement Economique et Social (PDES II) 2017-2021, de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS II) 2017-2021 et du Plan d'Actions décennal (2016-2025) de mise en œuvre de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH).

L'alignement du Programme de Développement des Statistiques Judiciaires et Pénitentiaires au PDES 2017-2021 se fait à travers son 4^e axe relatif à « *l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité* » et de la mise en œuvre du programme 8 portant sur la « *Consolidation de l'efficacité et de la transparence des institutions* » et principalement du sous-programme 8.5 relatif à la « *Promotion de l'état de droit et des droits humains* ».

En effet, il découle de l'Axe 4 relatif à la mise en œuvre et suivi/évaluation du Plan Décennal d'Actions 2016-2025 de mise en œuvre de la Politique Nationale Justice et Droits Humains.

Il est également cohérent avec les engagements internationaux, notamment l'ODD 16 visant à « *promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité, mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et enfin garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances* ».

Le Programme est particulièrement aligné aux Axes III et IV de la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques en ce qu'ils prônent d'une part, « *le développement d'une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs* » et d'autre part, le « *renforcement des conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN* » ;

5.2 Objectifs du Programme

5.2.1 Objectif général

L'objectif général du Programme de Développement des Statistiques Judiciaires et Pénitentiaires est de contribuer à l'amélioration du pilotage stratégique et de la gouvernance du secteur de la Justice, par la promotion de la culture statistique et de l'évaluation dans une approche basée sur les résultats et la performance.

5.2.2 Objectif spécifique

En termes spécifiques, l'objectif visé est de rendre plus performant le système statistique du secteur de la Justice par la production et la diffusion des informations statistiques judiciaires et pénitentiaires pertinentes, fiables et régulières.

5.3 Résultats attendus

Il est attendu de la mise en œuvre de ce programme, les résultats de développement (cf. Cadre logique en annexe 6) ci-après :

- **Impact** : L'offre des informations statistiques du secteur de la Justice répond aux normes nationales et internationales de qualité, de fiabilité, de pertinence, de régularité, de comparabilité et d'accessibilité.
- **Effet** : La production, la diffusion et l'archivage de données statistiques judiciaires et pénitentiaires sont améliorés.
- **Produits** : Les produits attendus suivant les composantes du Programme sont déclinés ci-dessus :

Composante 1 : Renforcement du cadre organisationnel et de coordination de la production statistique

- 1.1 : le pilotage du système statistique Justice est amélioré ;
- 1.2 : la chaîne de production et de transmission des statistiques judiciaires et pénitentiaires est améliorée.

Composante 2 : Amélioration des outils de collecte, de traitement et d'analyse des informations statistiques

- 2.1 : Les outils de collecte des données sont standardisés, élargis et simplifiés ;
- 2.2 : Des applications de collecte et de traitement des données sont développées.

Composante 3 : Renforcement des capacités en matière de collecte des données statistiques

- 3.1 : Des modules de formation en production statistiques sont élaborés et validés ;
- 3.2 : Les producteurs des données statistiques sont formés ;
- 3.3 : Les stages et voyages d'études sont organisés ;
- 3.4 : Le parc informatique pour la production statistique est renforcé.

Composante 4 : Réalisation des enquêtes, missions de suivi et d'appui à la collecte des données et des sondages

- 4.1 : Des études et enquêtes spécifiques et générales sont organisées ;
- 4.2 : Des missions de suivi et d'appui à la collecte des données sont organisées ;
- 4.3 : Des sondages spécifiques sont réalisés.

Composante 5 : Exploitation, traitement et analyse des données statistiques

- 5.1 : Les documents statistiques sont élaborés, enrichis et validés ;
- 5.2 : Des rencontres d'information et d'échanges sur les publications statistiques sont régulièrement organisées.

Composante 6 : Amélioration du système d'archivage, de stockage et de diffusion des données statistiques sectorielles

- 6.1 : Une base de données multidimensionnelle et sectorielle pour le suivi des dossiers judiciaire et la production des documents statistiques et administratifs est développée ;
- 6.2 : La gestion en ligne des informations statistiques sectorielles est assurée.

5.4 Description des Composantes du programme

5.4.1 Composante 1 : Renforcement du cadre organisationnel et de coordination de la production statistique

Il s'agit à travers cette composante de redéfinir et de repréciser le cadre institutionnel et organisationnel de la production statistique au sein du ministère de la Justice, en réaffirmant d'abord la place centrale de coordination du processus de production, de validation et de diffusion des données judiciaires et pénitentiaires qui revient à la Direction des Statistiques.

Ce faisant, les incohérences souvent observées des données statistiques dans le secteur et avec celles de l'INS seront évitées en renforçant la coordination du processus de production statistique au sein du ministère. Les administrations rattachées peuvent disposer des services internes de collecte des données qui sont des relais de la Direction des Statistiques avec des tâches précises.

A ce niveau, il y a lieu de définir clairement les différents paliers de production de l'information statistique.

Pour ce faire, le schéma suivant peut être proposé :

- **Un niveau central** de traitement, d'archivage, d'analyse et de diffusion des données statistiques judiciaires et pénitentiaires incarné par la Direction des Statistiques.
- **Un niveau intermédiaire d'agrégation des données** à prévoir au niveau des Cours d'Appel des établissements publics sous tutelle.
- **Un niveau périphérique** de collecte des données comprenant les tous les ordres de juridiction, des établissements pénitentiaires et des services rattachés.

Cette composante est subdivisée en deux Actions chacune avec ses activités propres.

1) Action 1 : Pilotage du système statistique sectoriel

Cette Action dont l'objectif est de mettre en place un dispositif interne d'orientation et de pilotage du système statistique sectoriel pour en assurer la qualité, la fiabilité et la régularité comporte trois principales activités :

- Mettre en place un Comité Qualité des Statistiques Justice (CQSJ).
- Tenir régulièrement les réunions du CQSJ.
- Réorganiser la Direction des Statistiques avec la création de nouvelles Divisions et Services statistiques.

2) Action 2 : Amélioration de la chaîne de production et de transmission des statistiques judiciaires et pénitentiaires

Cette Action dont l'objectif est de parvenir à mettre en place un circuit simple et efficace de collecte et de remontée des données statistiques consistera à mieux préciser le rôle de chaque maillon de la chaîne de production et des acteurs au sein de chaque maillon. Le défi de disposer des statistiques en temps réel ou dans des délais raisonnables ne peut être relevé qu'à ce prix.

Pour ce faire, des mesures sont à prendre pour permettre à la DS et à ses structures relais de disposer d'outils, des ressources, des équipements et de la logistique nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les principales activités à réaliser dans cette Action sont les suivantes :

- Elaborer et adopter par arrêté ministériel, une Charte de production, de transmission et de diffusion des données statistiques judiciaires et pénitentiaires.
- Vulgariser la Charte de production, de transmission et de diffusion des données statistiques judiciaires et pénitentiaires.

5.4.2 Composante 2 : Amélioration des outils de collecte, de traitement et d'analyse des informations statistiques

La Composante 2 a pour principal objectif de permettre de disposer d'outils appropriés de collecte et de traitement des données statistiques. Il s'agit d'avoir des outils adaptés qui répondent à des demandes générales et spécifiques en matière statistique et qui sont aisément pris en charge par des applications pouvant générer en temps réelle des données judiciaires et pénitentiaires.

La demande en informations statistiques va sans cesse croissante et en se diversifiant. Pour mieux s'adapter et répondre aux besoins des décideurs et des utilisateurs, il y a lieu de mettre régulièrement à jour les outils existants et d'en créer d'autres. Tout cela doit se faire selon des normes et des standards qui confèrent la qualité et la fiabilité nécessaire aux statistiques produites.

Cette composante est subdivisée en trois Actions chacune avec ses activités propres.

1) Action 1 : Standardisation, élargissement et simplification des outils de collecte des données

Cette première Action vise à disposer des outils adaptés et normalisés pour une production statistique de qualité et répondant aux besoins aussi bien des producteurs que des utilisateurs.

Elle comporte deux principales activités :

- Réviser et élargir la gamme d'outils de collecte en prenant en compte les normes nationales et internationales.
- Implémenter les outils de collecte au niveau des structures productrices.

2) Action 2 : Développement des applications de collecte et de traitement des données

Pour cette Action, il s'agira de développer des applications pouvant permettre de collecter et de traiter des informations statistiques dans un délai très court. Plusieurs applications sont souvent nécessaires pour produire et traiter des données générales et spécifiques. Pour que les applications jouent pleinement le rôle pour lequel elles ont été développées, il y a impérativement lieu de former ceux et celles qui sont chargés de les utiliser.

Ainsi, cette Action comporte deux principales activités :

- Développer des applications simples et adaptées pour la collecte des données.
- Former les producteurs à l'utilisation des nouvelles applications.

5.4.3 Composante 3 : Renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse des données statistiques

La 3^e composante de ce programme vise spécifiquement à améliorer la performance des producteurs des données en termes de renforcement des capacités. A cet égard, la DS s'appuiera sur l'Ecole de Formation Judiciaire du Niger pour organiser les sessions de formations.

Pour ce faire, trois Actions couvrent les principales activités prévues.

1) Action 1 : Elaboration et validation des modules de formation en production statistique

Les activités de la première Action portent sur l'élaboration des modules de formation sur le personnel affecté à la tâche de production statistique aussi bien au niveau des services judiciaires qu'au niveau des services pénitentiaires.

Les activités prévues sont les suivantes :

- Elaborer des modules pour la formation initiale du personnel judiciaire et pénitentiaire à l'EFJN en statistiques.
- Elaborer des modules pour la formation continue du personnel judiciaire et pénitentiaire en statistiques.

2) Action 2 : Formations des producteurs des données statistiques

Les activités de la deuxième Action portent essentiellement sur la formation et la sensibilisation des acteurs de la chaîne de production des statistiques. Ces activités sont déclinées comme suit :

- Tenir des sessions de formation et de recyclage des producteurs des données statistiques.
- Organiser des séances de sensibilisation des responsables des juridictions et des établissements pénitentiaires sur la production statistique.

3) Action 3 : Appui aux stages et voyages d'études

Pour la troisième Action de cette composante, les activités portent sur d'autres formes de renforcement des capacités aussi bien stratégiques que techniques en termes de voyages d'études et de stage.

Les principales activités prévues à cet effet sont les suivantes :

- Organiser des voyages d'études pour le personnel de la DS dans les pays de la sous-région et d'ailleurs fortement avancés.
- Mettre en stage de moyenne durée le personnel de la DS.

4) Action 1 : Renforcement du parc informatique pour la production statistique

Cette Action vise à doter la DS et ses structures relais des logiciels et des équipements nécessaires au stockage des données.

Trois principales activités sont prévues pour concourir à l'atteinte de cet objectif :

- Doter la DS, les juridictions et les établissements pénitentiaires des matériels informatiques et des supports électroniques ;
- Doter la DS d'un serveur électronique pour la centralisation et le traitement des données ;
- Assurer la connexion Internet pour les structures bénéficiaires.

5.4.4 Composante 4 : Réalisation des études, enquêtes, missions de suivi et d'appui à la collecte des données et des sondages.

Les sources de la production des données statistiques sont diverses et variées. Les enquêtes, sondages, les sources administratives participent toutes de la production des statistiques traduisant la perception des citoyens sur des thématiques précises ou pour objectiver des faits sociaux précis.

Les trois Actions de cette composante prennent en charge les différentes modalités de collecte des données selon la démarche appropriée.

1) Action 1 : Réalisations des études, enquêtes spécifiques et générales

Dans le secteur de la Justice nombreuses sont les données statistiques dont la production nécessite la réalisation des enquêtes à l'échelle nationale ou circonscrite.

Pour ce faire, il est prévu les activités suivantes :

- Soutenir la réalisation des études et enquêtes nationales combinées dans le domaine judiciaire.
- Réaliser des études et enquêtes thématiques et spécifiques.

2) Action 2 : Réalisation des missions de suivi et d'appui à la collecte des données

Pour la deuxième Action, dans la continuité de ce qui se fait actuellement, des missions de collecte seront nécessaires pour disposer des données plus ou moins complètes. Aussi, des appuis ciblés sont à apporter à certains producteurs au regard des difficultés dans l'utilisation des outils de collecte mis à leur disposition.

C'est ainsi qu'il est prévu les deux principales activités suivantes dans cette Action :

- Réaliser des missions annuelles de collecte des données.
- Réaliser des missions ciblées d'appui et de suivi de collecte (mineurs dont ceux en compagnie de leur maman en prison), traite des personnes et trafic illicite des migrants, assistance juridique et judiciaire, drogue, santé des détenus, détenus handicapés, ...).

3) Action 3 : Réalisation des sondages spécifiques.

Pour la troisième Action, l'accent est mis sur les sondages ciblés principalement au niveau de certains services judiciaires. Il s'agit par exemple de recueillir la satisfaction des usagers fréquentant un service donné dans une période donnée. L'objectif ici est de contribuer à améliorer l'offre du service public de la Justice.

Les activités prévues pour cette Action sont les suivantes :

- Concevoir des applications pour des sondages ciblés.

- Réaliser des sondages dans l'offre de services judiciaires.

5.4.5 Composante 5 : Exploitation, traitement et analyse des données statistiques

La Composante 5 porte essentiellement sur la diffusion des données statistiques. Pour assurer la lisibilité et la visibilité des performances réalisées en matière judiciaire et pénitentiaire, il est important d'assurer une bonne diffusion des informations statistiques produites. Nombreux sont les utilisateurs qui attendent les données du secteur de la Justice et des droits humains.

Cette composante est subdivisée en trois actions.

1) Action 1 : Elaboration, enrichissement et validation des documents statistiques

Les principaux documents statistiques produits sont l'annuaire, les rapports d'enquêtes, les dépliants, les affiches, les bulletins statistiques, les tableaux de bord statistiques, etc. Il s'agit ici de rendre régulière la publication de ces données pour qu'elles soient davantage utiles aux décideurs et aux utilisateurs.

Les principales activités retenues pour cette Action sont les suivantes :

- Elaborer des documents statistiques ;
- Organiser des ateliers d'enrichissement ;
- Editer les annuaires et les autres documents statistiques ;
- Réaliser des publications spéciales sur les informations statistiques du secteur.

2) Action 2 : Rencontres d'information et d'échanges sur les publications statistiques

La troisième action privilégie un autre mode de communication sur la production statistique. Il s'agit des rencontres d'information et d'échanges sur les productions statistiques à différents niveaux.

Ces rencontres doivent donner lieu à des analyses devant déboucher sur des mesures correctives en lien avec les insuffisances constatées et à des échanges et capitalisation des connaissances et expériences.

L'action comporte les activités suivantes :

- Instituer et animer des journées d'informations statistiques judiciaires et pénitentiaires.
- Participer aux fora et rencontres nationales sur les statistiques.

5.4.6 Composante 6 : Amélioration du système d'archivage, de stockage et de diffusion des données statistiques sectorielles

La sixième et dernière composante porte sur le système d'archivage, de stockage et de diffusion des données judiciaires et pénitentiaires. L'objectif ici est de sécuriser à long terme les données et de les rendre disponibles en permanence.

Deux Actions prennent en charge ces préoccupations au niveau de cette composante.

1) Action 1 : Développement d'une base de données multidimensionnelle et sectorielle pour le suivi des dossiers judiciaire et la production des documents statistiques et administratifs

Cette action vise à mettre en place des procédés et procédures devant encadrer la gestion des données statistiques et leur sécurisation en termes d'archivage et de conservation.

Quatre principales activités sont prévues à cet effet :

- Harmoniser les registres des juridictions et des établissements pénitentiaires ;
- Concevoir la base des données ;
- Installer le matériel et la base des données ;
- Former le personnel de la DS en gestion de base des données.

2) Action 2 : Gestion en ligne des informations statistiques sectorielles

Les modalités de diffusion sont aujourd'hui très diversifiées avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication. Le développement de l'Internet facilite autant la production que la diffusion et cela est une opportunité à saisir pour toucher un large public.

L'action comporte trois principales activités :

- Réactiver et améliorer la base de données Justice Info ;
- Former les utilisateurs de la base Justice Info ;
- Créer et mettre en ligne de nouveaux indicateurs statistiques.

5.5 Mise en œuvre du Programme

5.5.1 Plan d'actions sommaire

Tableau 2 : Plan d'actions sommaire

Composantes	Actions	Structures responsables	Structures associées	Période de mise en œuvre
Effet : La production, la diffusion et l'archivage de données statistiques judiciaires et pénitentiaires sont améliorés.				
Composante 1 : Renforcement du cadre organisationnel et de coordination de la production statistique	Action 1 : Pilotage du système statistique Justice	DS	SG	2019-2023
	Action 2 : Amélioration de la chaîne de production et de transmission des statistiques judiciaires et pénitentiaires	DS	SG	2019-2023
Composante 2 : Amélioration des outils de collecte, de traitement et d'analyse des informations statistiques	Action 1 : Standardisation, élargissement et simplification des outils de collecte des données	DS	INS/CI	2019-2023
	Action 2 : Développement des applications de collecte et de traitement des données	DS	Cellule informatique	2019-2023
Composante 3 : Renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse des données statistiques	Action 1 : Elaboration et validation des modules de formation en production statistique	DS	EFJN	2019-2020
	Action 2 : Formations des producteurs des données statistiques	DS	EFJN/INS	2019-2023
	Action 3 : Appui aux stages et voyages d'études	DS	DRF/DRH	2019-2023
	Action 4 : Renforcement du parc informatique pour la production statistique	DS	Cellule informatique	2019-2023
Composante 4 : Réalisation des études, enquêtes, missions de suivi et d'appui à la collecte des données et des sondages.	Action 1 : Réalisations des études et des enquêtes spécifiques et générales	DS	INS	2019-2023
	Action 2 : Réalisation des missions de suivi et d'appui à la collecte des données	DS	DRF	2019-2023
	Action 3 : Réalisation des sondages spécifiques.	DS	CI	2020-2023
Composante 5 : Exploitation, traitement et analyse des données statistiques	Action 1 : Elaboration, enrichissement et validation des documents statistiques	DS	DRF	2019-2023
	Action 2 : Rencontres d'information et d'échanges sur les publications statistiques	DS	Direction de la Communication	2019-2023
Composante 6 : Amélioration du système d'archivage, de stockage et de diffusion des données statistiques sectorielles	Action 1 : Développement d'une base de données multidimensionnelle et sectorielle pour le suivi des dossiers judiciaire et la production des documents statistiques et administratifs	DS	Cellule informatique	2019-2023
	Action 2 : Gestion en ligne des informations statistiques sectorielles	DS	Cellule Informatique	2020-2023

5.5.2 Chronogramme de réalisation

Tableau 3 : Chronogramme de réalisation

Composantes	Actions	Activités	Période de mise en œuvre					Structures responsables	Structures associées
			2019	2020	2021	2022	2023		
Composante 1 : Renforcement du cadre organisationnel et de coordination de la production statistique	Action 1 : Pilotage du système statistique sectoriel	1.1.1 Mettre en place un Comité Qualité des Statistiques Justice (CQSJ)						SG	DS/DL/R
		1.1.2 Tenir régulièrement les réunions du CQSJ						DS	SG
		1.1.3 Réorganiser la Direction des Statistiques avec la création de nouvelles Divisions et Services statistiques						CAB/MJ	DLR
		1.1.4 Assurer le suivi-évaluation du programme						DEP	DS/INS
	Action2 : Amélioration de la chaîne de production et de transmission des statistiques judiciaires et pénitentiaires	1.2.1 Elaborer et adopter par arrêté ministériel une Charte de production, de transmission et de diffusion des données statistiques judiciaires et pénitentiaires						DS	SG
		1.2.2. Vulgariser la Charte de production, de transmission et de diffusion des données statistiques judiciaires et pénitentiaires						DS	DGAJ/DASP/R
Composante 2 : Amélioration des outils de collecte, de traitement et d'analyse des informations statistiques	Action1 : Standardisation, élargissement et simplification des outils de collecte des données	2.1.1 Réviser et élargir la gamme d'outils de collecte en prenant en compte les normes nationales et internationales						DS	INS
		2.1.2 Implémenter les outils de collecte au niveau des structures productrices.						DS	Cellule informatique
	Action2 : Développement des applications de collecte et de traitement des données	2.2.1 Développer des applications simples et adaptées pour la collecte des données						DS	Cellule informatique
		2.2.2 Former les producteurs à l'utilisation des nouvelles applications						DS	Cellule informatique
Composante 3 : Renforcement des capacités en	Action 1 : Elaboration et validation des modules de formation	3.1.1 Elaborer des modules pour la formation initiale du personnel judiciaire et pénitentiaire à l'EFJN en statistiques						EFJN	DS

matière de collecte et d'analyse des données statistiques	en production statistiques	3.1.2 Elaborer des modules pour la formation continue du personnel judiciaire et pénitentiaire en statistiques						DS	EFJN	
	Action 2 : Formations des producteurs des données statistiques	3.2.1 Tenir des sessions de formation et de recyclage des producteurs des données statistiques						DS	EFJN	
		3.2.2 Organiser des séances de sensibilisation des responsables des juridictions et des établissements pénitentiaires sur la production statistique						DS	DEP, DGAJ, DGASPR, DGDH	
	Action 3 : Appui aux stages et voyages d'études	3.3.1 Organiser des voyages d'études pour le personnel de la DS dans les pays de la sous-région et d'ailleurs fortement avancés						DS	DRF	
		3.3.2 Mettre en stage de moyenne durée le personnel de la DS						DRH	DS	
	Action4 : Renforcement du parc informatique pour la production statistique	3.4.1 Doter la DS, les juridictions et les établissements pénitentiaires des matériels informatiques et des supports électroniques						DS	Cellule informatique/DRF	
		3.4.2 Doter la DS d'un serveur électronique pour la centralisation et le traitement des données						DS	Cellule informatique/ DRF	
		3.4.3 Assurer la connexion Internet pour les structures bénéficiaires						DS	Cellule informatique/ DRF	
	Composante 4 : Réalisation des enquêtes, missions de suivi et d'appui à la collecte des données et des sondages.	Action 1 : Réalisations des études et enquêtes spécifiques et générales	4.1.1 Soutenir la réalisation des études et enquêtes nationales combinées dans le domaine judiciaire						DS	INS
			4.1.2 Réaliser des études et enquêtes thématiques et spécifiques						DS	INS
Action 2 : Réalisation des missions de suivi et d'appui à la collecte des données		4.2.1 Réaliser des missions annuelles de collecte des données							DS	DRF
		4.2.2 Réaliser des missions ciblées d'appui et de suivi de collecte (mineurs dont ceux en compagnie de leur mamans en prison), traite des personnes et trafic illicite des migrants, assistance juridique et judiciaire,							DS	DRF, DPJJ, ANLTP/TIM, ANAJJ, DGAJ, DGASP/R

		drogue, santé des détenus, détenus handicapés, ...)								
	Action 3 : Réalisation des sondages spécifiques.	4.3.1 Concevoir des applications pour des sondages ciblés						DS	Cellule Informatique	
		4.3.2 Réaliser des sondages dans l'offre de services judiciaires						DS	Cellule Informatique	
Composante 5 : Exploitation, traitement et analyse des données statistiques	Action 1 : Elaboration, enrichissement et validation des documents statistiques	5.1.1 Elaborer des documents statistiques						DS	DRF	
		5.1.2 Organiser des ateliers d'enrichissement						DS	Toutes les structures	
		5.1.3 Editer les annuaires et les autres documents statistiques						DS	Toutes les structures	
		5.1.4 Réaliser des publications spéciales sur les informations statistiques du secteur						DS	Toutes les structures	
	Action 2 : Rencontres d'information et d'échanges sur les publications statistiques	5.2.1 Instituer et animer des journées d'informations statistiques judiciaires et pénitentiaires							DS	Direction de la Communication
		5.2.2 Participer aux fora et rencontres nationales sur les statistiques							DS	INS
Composante 6 : Amélioration du système d'archivage, de stockage et de diffusion des données statistiques sectorielles	Action 1 : Développement d'une base de données multidimensionnelle et sectorielle pour le suivi des dossiers judiciaires et la production des documents statistiques et administratifs	6.1.1 Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une base de données						DS	Cellule informatique	
		6.1.2 Concevoir la base des données						DS	Cellule informatique	
		6.1.3 Installer le matériel et la base des données						DS	Cellule informatique	
		6.1.4 Former le personnel de la DS en gestion de base des données						DS	Cellule informatique	
	Action 2 : Gestion en ligne des informations statistiques sectorielles	6.2.1 Réactiver et améliorer la base de données Justice Info							DS	Cellule Informatique/INS
		6.2.2 Former les utilisateurs de la base Justice Info								
		6.2.3 Créer et mettre en ligne de nouveaux indicateurs statistiques							DS	Cellule Informatique/INS

5.5.3 Budget et stratégie de financement

3) Budgétisation du Programme

L'évaluation des coûts du Programme s'inspire de l'expérience de mise œuvre de la stratégie de collecte des données 2014-2018. Le bilan d'exécution financière de cette stratégie a fait ressortir un niveau d'exécution d'environ 43%. Ainsi, les coûts prévisionnels se veulent réalistes et réalisables et tiennent compte des ressources mobilisables dans le budget national et les appuis des partenaires.

Le budget global du Programme est estimé à **Un Milliard Neuf Cent Cinquante Millions Sept-Cent Soixante-Seize Mille Sept-Cent Quatre-Vingt Quatre (1 950 776 784) FCFA** pour la période 2019-2023. Les coûts sont décrits par composantes et Actions.

La méthodologie de costing est fondée d'une part sur les expériences de mise en œuvre des activités similaires par la Direction des Statistiques du Ministère dont beaucoup d'activités sont traditionnellement réalisées par la Direction et d'autre part, des expériences d'autres structures du Ministère, avec quelques variations.

Aussi, pour une bonne partie des coûts, notamment pour les grands investissements en informatique, en matériels d'électricité et d'archivages des bases des données, ils proviennent des partenaires qui ont manifesté leur intérêt et engagement à soutenir la production statistique au sein du secteur de la Justice.

Enfin, certains coûts sont forfaitaires et peuvent varier en plus ou en moins en fonction des résultats de mise en concurrence des prestataires et fournisseurs des biens et services requis.

Tableau 4 : Coût par composante du programme

Composantes/Sous composantes	Coût total (FCFA)	Coût total (€)	Coût total (\$)
Composante 1 : Renforcement du cadre organisationnel et de coordination de la production statistique	18 500 000	28 203	31 684
Action 1 : Pilotage du système statistique Justice	2 000 000	3 049	3 425
Action 2 : Amélioration de la chaîne de production et de transmission des statistiques judiciaires et pénitentiaires	12 500 000	19 056	21 408
Composante 2 : Amélioration des outils de collecte, de traitement et d'analyse des informations statistiques	77 500 000	118 148	132 728
Action 1 : Standardisation, élargissement et simplification des outils de collecte des données	37 500 000	57 168	64 223
Action 2 : Développement des applications de collecte et de traitement des données	40 000 000	60 980	68 505
Composante 3 : Renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse des données statistiques	975 147 784	1 486 603	1 670 060
Action 1 : Elaboration et validation des modules de formation en production statistiques	20 000 000	30 490	34 252
Action 2 : Formations des producteurs des données statistiques	127 982 284	195 108	219 185
Action 3 : Appui aux stages et voyages d'études	46 258 500	70 521	79 223

Action 4 : Renforcement du parc informatique pour la production statistique	780 907 000	1 190 485	1 337 399
Composante 4 : Réalisation des études, enquêtes, missions de suivi et d'appui à la collecte des données et des sondages.	435 555 500	664 000	745 942
Action 1 : Réalisations des études et des enquêtes spécifiques et générales	269 263 000	410 489	461 146
Action 2 : Réalisation des missions de suivi et d'appui à la collecte des données	106 292 500	162 042	182 039
Action 3 : Réalisation des sondages spécifiques.	60 000 000	91 469	102 757
Composante 5 : Exploitation, traitement et analyse des données statistiques	196 703 500	299 873	336 879
Action 1 : Elaboration, enrichissement et validation des documents statistiques	84 703 500	129 130	145 065
Action 2 : Rencontres d'information et d'échanges sur les publications statistiques	52 000 000	79 273	89 056
Composante 6 : Amélioration du système d'archivage, de stockage et de diffusion des données statistiques sectorielles	251 370 000	383 211	430 502
Action 1 : Développement d'une base de données multi-dimensionnelle et sectorielle pour le suivi des dossiers judiciaire et la production des documents statistiques et administratifs	191 370 000	291 742	327 744
Action 2 : Gestion en ligne des informations statistiques sectorielles	60 000 000	91 469	102 757
Total	1 954 776 784	2 980 038	3 347 794

4) *Financement du Programme*

Le financement du Programme, repose d'abord sur le dialogue de gestion entre la Direction des Statistiques et le Responsable du Programme budgétaire auquel la Direction est rattachée, d'une part et d'autre part, sur les négociations avec les partenaires du Secteur.

La répartition du financement du Programme est alignée sur celle du Plan d'actions décennal qui prévoit un financement sur ressources propres de l'Etat à 55% soit **1 075 127 231 FCFA** et celui recherché auprès des partenaires, à hauteur de 45%, soit **879 649 553 FCFA**.

Le coût total de mise en œuvre de ce programme représente **0,062%** du Coût global du Plan d'actions décennal de mise en œuvre de la Politique Nationale Justice et Droits Humains. En considérant la moyenne des crédits votés pour le Ministère de la Justice, ces cinq dernières années (2014-2018) qui est d'environ 12 554 246 697 FCFA, les 55% du coût de ce programme attendus du fonds propre de l'Etat représenteraient annuellement 1,71% du budget du Ministère.

L'atteinte des objectifs du programme nécessite une mobilisation conséquente et permanente des ressources sur la base du budget prévisionnel à travers les ressources du budget national et la contribution des PTF. Ainsi, l'Etat devrait contribuer à travers les budgets annuels. Egalement, la contribution des partenaires au développement sera sollicitée à travers des actions de plaidoyer.

5.5.4 Dispositif de mise en œuvre et de suivi et évaluation du Programme

Le Programme de Développement des Statistiques du Secteur de la Justice (PDSSJ) se veut un instrument d'intégration à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2017-2021).

Pour la mise en œuvre de ce programme, il est mis en place un Comité de pilotage comprenant l'ensemble des entités rattachées au Ministère ainsi qu'un représentant de l'INS sous l'autorité du Ministre de la Justice ou du Secrétaire Général. La Direction des Statistiques du Ministère de la Justice est la structure technique chargée de la mise en œuvre opérationnelle du programme sous l'autorité du Secrétariat général.

Le Plan d'actions est l'instrument d'opérationnalisation du Programme. Il est assorti chaque année d'un Plan de Travail Annuel (PTA) reflétant les activités prévues dans le Projet Annuel de Performance (PAP).

Pour s'assurer que le PDSSJ est bien mis en œuvre et que les objectifs à lui assignés sont atteints, son suivi et son évaluation sont essentiels pour mesurer les progrès accomplis et apporter les correctifs nécessaires pour maintenir le cap. Il s'agit pour le suivi de s'assurer du respect du calendrier de réalisation en termes de mobilisation des ressources et de réalisation des activités prévues et pour l'évaluation de la qualité des produits obtenus.

Le Programme fera l'objet d'une revue après au moins deux ans de mise en œuvre pour prendre en compte de nouvelles demandes en matière d'informations statistiques et des nouveaux défis.

L'impact et l'effet attendus de la mise en œuvre de ce programme seront mesurés à l'aide des outils adaptés, notamment les enquêtes et les sondages auprès des producteurs et des utilisateurs des données.

Des rapports périodiques seront fournis pour rendre régulièrement compte des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et proposer des solutions pour avancer. Ces rapports serviront de base de travail pour les structures de pilotage du programme.

5.5.5 Capacités et risques liés à la mise en œuvre du programme

Le renforcement des capacités de la DS en ressources humaines, matérielles et financières ainsi que le leadership et l'engagement des premiers responsables du Ministère sont les conditions essentielles de réussite de la mise en œuvre de ce programme. Il y a également l'adhésion de tous les autres acteurs, la faible mobilisation des ressources ainsi que l'instabilité institutionnelle (changement de dénomination du ministère ou division de celui-ci, troubles socio-politiques etc.) qui peuvent être des risques potentiels à la bonne mise en œuvre du programme.

La prise de conscience et l'engagement des responsables des juridictions et des établissements pénitentiaires quant à la production régulière des statistiques fiables et de qualité est un gage de succès pour la mise en œuvre de ce programme. La chaîne de production doit être clairement définie et les différents maillons responsabilisés pour que la production des données statistiques soit vécue comme une tâche ordinaire ne devant souffrir d'aucun délai. A cet effet, des agents (greffiers notamment) doivent être formellement désignés pour cette tâche au sein de chaque juridiction.

Lors des rencontres avec les greffiers à Dosso et les responsables de certaines juridictions, il est ressorti que cette responsabilité incombe au greffier en chef et au regard de la sensibilité des informations judiciaires, un agent non assermenté ne peut exécuter les tâches de production des informations statistiques judiciaires. Cependant, il y a lieu de préciser que la loi statistique impose que tout statisticien doit prêter serment avant sa prise de fonction. En tout état de cause, au regard de la charge de travail des greffiers en chef, il est préconisé que dans chaque juridiction, qu'un agent statisticien soit affecté au niveau des Cours d'Appel ou qu'un greffier soit désigné dans chaque TGI et TI pour exécuter cette tâche sous la supervision du greffier en chef et le contrôle du Chef de Juridiction.

Les principaux risques auxquels sera confrontée la mise en œuvre de ce programme et les mesures d'atténuation sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Tableau de gestion des risques

N°	Risques identifiés	Mesures d'atténuation
1	Faible niveau de financement du programme sur le budget national	Accroître le plaidoyer en direction des décideurs
2	Faible engagement des autorités du Ministère à soutenir la production et la diffusion des données statistiques	
3	Insuffisance des ressources pour réaliser les enquêtes nationales et les enquêtes spécifiques	Diversification des sources de financement et priorisation des besoins en informations statistiques.
4	Création des structures parallèles de production statistique dans les administrations de mission pouvant à terme fausser la coordination nécessaire à la production des statistiques fiables	Respecter le dispositif institutionnel et les procédures de contrôle qualité et de validation des données statistiques dans lesquels les DS sectoriels sont un acteur incontournable.
5	Persistance du dysfonctionnement de la chaîne de production et de transmission des données statistiques entre les entités productrices et la Direction des Statistiques.	Poursuivre la sensibilisation et la formation des producteurs à tous les niveaux et prendre des mesures d'accompagnement.
6	Absence de mesures pour pallier au retrait progressif des partenaires soutenant la production statistique du secteur	Plaider pour la mise en place par l'Etat d'un mécanisme pérenne de financement du Système Statistique National.
7	Faible exploitation des données statistiques comme outils d'aide à la décision faute d'analyse pertinente.	Améliorer la qualité des données produites et affiner davantage leur analyse pour faciliter leur exploitation.

5.5.6 Plan de communication pour la mise en œuvre du Programme

La production statistique qui n'est pas accompagnée d'une communication bien structurée, planifiée et soutenue restera une documentation de plus sans grand intérêt. Les données statistiques doivent parler à tout le monde et pour qu'elles soient entendues et comprises, elles doivent passer par des canaux bien précis.

Les moments des rencontres nationales et internationales, des journées commémoratives, des rencontres de travail, des publications à travers les médias dans leur pluralité et diversité, la bonne utilisation des technologies de l'information et de la communication, sont un ensemble d'espace de partage et d'échanges des informations statistiques.

En la matière, la communication vise trois principaux objectifs, à savoir: (i) rendre visibles et appréciables les progrès accomplis dans un secteur ; (ii) attirer l'attention sur les défis auxquels est confronté un secteur ; (iii) faciliter le dialogue entre utilisateurs et producteurs de statistiques dans le secteur.

Les principales cibles de cette communication peuvent être regroupées en quatre catégories :

- **Les décideurs au niveau du secteur** : Leur faciliter une meilleure compréhension des statistiques pour une utilisation efficace dans le pilotage et la gouvernance du secteur, la communication institutionnelle et le dialogue politique.
- **Les producteurs et utilisateurs des statistiques du secteur de la Justice** : Il leur incombe de produire des statistiques de bonne qualité et d'en faire un meilleur usage dans la planification et l'amélioration de la qualité des services fournis.
- **Les partenaires institutionnels de mise en œuvre, en l'occurrence le Ministère du Plan et l'INS** : il s'agit d'alimenter le Système Statistique National par la fourniture des statistiques fiables, pertinentes et régulières pour une meilleure planification et exécution des politiques publiques et une bonne collaboration entre institutions publiques dans l'élaboration et la diffusion des bilans de mise en œuvre de l'action gouvernementale.
- **Les partenaires techniques et financiers qui appuient le secteur** : Il s'agit de leur offrir une meilleure visibilité des résultats de leurs appuis et de recevoir en retour une amélioration des décisions d'aide au système statistique.

La communication sur les statistiques doit non seulement s'intégrer dans la Politique de diffusion du SSN qui serait en cours d'élaboration à l'INS, mais aussi qu'elle doit être prise en charge dans le plan de communication du Ministère de la Justice porté par la Direction de l'Information, de la Communication et des Relations Publiques nouvellement créée.

6. CONCLUSION

La période 2019-2023 proposée pour ce programme est à cheval entre la fin du PDES 2017-2021, de la Stratégie de Développement du Système Statistique National et du Plan d'actions décennal de mise en œuvre de la PNJDH pour la période 2016-2025. Elle permettra en 2021 d'actualiser le programme pour non seulement prendre en compte de nouveaux défis, mais également pour l'aligner aux politiques et stratégies nationales.

Le programme est décomposé en six (6) composantes et quinze (15) Actions comprenant un ensemble d'activités à réaliser pour espérer une amélioration conséquente de la production des données statistiques judiciaires et pénitentiaires en termes de qualité, de fiabilité et de régularité. Certaines activités d'envergure comme celles relatives à la création et à l'installation d'une base de données bénéficient d'un potentiel financement des partenaires du Ministère de la Justice.

Le coût approximatif de deux milliards pour la mise en œuvre du programme se justifie par l'investissement nécessaire à réaliser pour assurer une bonne production statistique. La Direction des statistiques encore moins les entités productrices ne disposent pas

d'équipements et de matériels indispensables à la production statistique en temps réel comme le souhaitent aussi bien les autorités du ministère, les partenaires que les autres utilisateurs des données judiciaires et pénitentiaires.

En outre, la mobilité des cadres aussi bien dans l'administration centrale, les juridictions que les établissements pénitentiaires oblige à poursuivre les séances de formation et de sensibilisation des producteurs des données afin qu'ils s'acquittent de leurs tâches de manière régulière et complète. Aussi, la prise en compte de nouveaux défis et de nouvelles demandes en information statistique suppose la révision et la mise à jour des outils de collecte.

Le soutien des premiers responsables du ministère, de l'Institut National des Statistiques, des responsables des entités de production statistique et des collecteurs des données ainsi que des structures d'appui du Ministère à la Direction des Statistiques, est indispensable pour booster la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires. La visibilité et la lisibilité des performances du secteur ainsi que son bon pilotage stratégique en dépendent.

Il est aussi dans l'intérêt du gouvernement d'adopter des mesures adéquates pour un financement conséquent de la production statistique au Niger. En ce qui concerne le Ministère de la Justice, les ressources allouées à la production statistique doivent être accrues pour pérenniser les investissements à consentir par les partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, d'un point de vue institutionnel, le Ministère doit veiller à une meilleure coordination dans la production et la diffusion des statistiques du secteur. La tendance à créer des structures parallèles de production statistique, sans un effort de coordination, n'est pas gage de production des statistiques fiables et reconnues par le Système Statistique Nationale. La Direction des Statistiques doit être au début et la fin de tout processus de production et de diffusion des données statistiques du secteur.

7. ANNEXES

7.1 Bilan global de la mise en œuvre de la Stratégie de Collecte de données 2014-2018

Objectifs opérationnel	Produits attendus	Réalizations par an					Bilan en %	Commentaires
		2014	2015	2016	2017	2018		
Programme 1: Programme de consolidation et de renforcement des acquis de la DS du MJ							92%	
A1: Elaboration et diffusion des publications ordinaires	5 opérations de collecte des données judiciaires et pénitentiaires sont réalisées	réalisées	réalisées	réalisées	réalisées	réalisées	100%	RAS
	5 annuaires statistiques, 8 bulletins semestriels et 5 dépliants sont élaborés et diffusés	réalisées	réalisé	réalisée	réalisée	réalisée	100%	RAS
	La base des données JUSTICEINFO est mise à jour (off line)	mise à jour	mise à jour	mise à jour	mise à jour	mise à jour	100%	RAS
	Le Site web JUSTICEINFO est mis à jour	3 trimestres sur 4	2 trimestres fois sur 4	Aucun trimestre	Aucun trimestre	4 trimestres sur 4	45%	Les mises à jour sont trimestrielles sur l'interface. Au décompte final 9 mises à jour sont faites sur les 20 prévues,
	5 affiches murales et 4 bulletins Justice Info sont élaborés et diffusés	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	RAS
	10 rapports semestriels et 5 rapports annuels d'activités sont rédigés	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	RAS
A2: Organisation d'enquêtes spécifique de perception de la Justice	Deux enquêtes nationales sur la justice sont organisées	non réalisée	non réalisée	Enquête nationale sur la traite des personnes	Enquête nationale sur la corruption en milieu judiciaire	non réalisée	100%	L'atelier de validation de l'enquête de 2017 a été réalisé en 2018. Deux enquêtes nationales sont réalisées sur les 2 prévues.
Programme 2: Reforme du cadre de production et de collecte de l'information statistique au Ministère de la Justice							0,00%	
A1: Reforme du cadre de production de l'information au sein du Ministère	Un arrêté portant production et transmission de l'information statistique et précisant les responsabilités des acteurs à chaque niveau est élaboré et vulgarisé	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	L'arrêté n'a pas été pris.

de la Justice	Un comité statistique au sein du ministère chargé de la veille et du suivi évaluation de la stratégie est créé et fonctionnel	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	L'arrêté ^portant création du Comité n'a pas été pris.
A2: Mise en œuvre de l'informatisation du secteur de la justice	L'étude sur l'informatisation du secteur de la justice est réactualisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	L'étude n'a pas été réactualisée.
	Les principales recommandations de l'étude sont mises en œuvres	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	L'étude n'ayant pas été réalisée, cette mesure perd son fondement
Programme 3: Renforcement des capacités techniques, matérielles et humaines en vue d'assurer la qualité et la production régulière de l'information statistique contribuant aux performances du SSMJ							41,90 %	
A1: Renforcement des ressources humaines	12 statisticiens et 1 informaticien sont recrutés et mis à la disposition de la DS et des TGI pour la gestion du matériel et le traitement et la gestion des données statistiques	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	réalisée	23%	Trois (3) statisticiens ont été recrutés et mis à la disposition de la DS. Ainsi, sur les 13 personnes prévues 3 seulement ont été recrutés
	La Direction des statistiques est appuyée en 2 VNU statisticiens	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	Les VNU escomptés n'ont pas été mis à la disposition de la DS
	La Formation continue est assurée au personnel en activité participant à la production et diffusion de l'information statistique	réalisée	réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	67%	En 2014, 3 formations ont été organisées et en 2015, 2 autres formations ont été organisées ayant concerné 60 greffiers.
	140 greffiers nouvellement recrutés sont formés en technique de remplissage du support de collecte	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	L'activité n'a pu être réalisée faute de ressources.
	250 magistrats et greffiers sont formés en module utilisateurs de JUSTICEINFO	réalisée	réalisée	réalisée	non réalisée	non réalisée	24%	60 magistrats ont été formés sur les 250 prévus
	50 greffiers en chef sont recyclés en statistique descriptive	réalisée	réalisée	réalisée	non réalisée	non réalisée	100%	Il a été formé 40 greffiers en 2014, 70 en 2015 et 80 cadres et greffiers en 2016 dont plus du nombre prévu des greffiers en chef.

	Les Plaidoyers sont effectués pour l'intégration des modules en statistique et production d'indicateurs dans la formation initiale des magistrats et greffiers des maisons d'arrêt	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	Les plaidoyers sont régulièrement faits, mais cela n'est pas encore pris en compte dans la formation aussi bien initiale que continue des magistrats, des greffiers et du personnel pénitentiaire spécialisé
	4 sessions de sensibilisation du personnel en activité du Ministère de la Justice, des juridictions et maisons d'arrêt sont organisées	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	réalisée	20%	1 mission de sensibilisation en décembre 218 avec l'appui du PNUD
	Les cadres de la DS participent aux forums, formations, réunions, ateliers et missions organisés par les partenaires	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	Participation effective
	La Direction des Statistiques a bénéficié d'Assistances techniques permanentes et ponctuelles	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	Seulement l'assistance permanente et ponctuelle de l'INS, pas d'assistance technique internationale
A2: Renforcement des ressources matérielles	La direction des statistiques est dotée de moyens matériels adéquats pour la réalisation de ses missions : bureaux, salle de saisie, salle de réunion et formation, moyens de communications,	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	La DS dispose des locaux (bureaux et salle de saisie) attribués depuis le déménagement dans le bâtiment actuel. Elle utilise les salles du ministère pour ses ateliers ou réunions, elle dispose d'une ligne téléphonique et connexion internet comme moyens de communication.
	La direction des statistiques est dotée de moyens logistiques (véhicules, motos)	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	La Direction ne dispose pas encore des moyens logistiques propres. Cependant, elle utilise les moyens communs à tous les services du ministère pour ses déplacements courants et pour les missions de collecte et autres.
	La Direction des Statistiques est dotée en micro-ordinateurs	non réalisée	réalisée	non réalisée	réalisée	non réalisée	100%	La DS a bénéficié de 2 ordinateurs (fourni par un partenaire par le biais de la DRFM. 1 ordinateurs portable en 2015 (DRFM: idem) ; 2 imprimantes en 2017 (DRFM: idem), 1 ordinateur +imprimante en 2015 (UNICEF)

	45 juridictions sont dotées de matériels informatiques, de logiciel et de moyens de communications pour la production des données	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	50%	Il est dénombré environ 25 ordinateurs fournis par le PAJED II, l'Unicef, le projet AJUSSEC ainsi que aux juridictions et établissements pénitentiaires en matériels informatiques dans la période.
	38 établissements pénitentiaires sont dotés de matériels informatiques, logiciel et de moyens de communications pour la production des données	non réalisée	non réalisée	réalisées	non réalisée	non réalisée	20%	
A3: Renforcement des ressources techniques	Une base de données judiciaires et pénitentiaires est conçue et mise à jour	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	La base de données Excel existe et est mise à jour chaque année à défaut d'une base de données spéciale.
	Un système d'information au sein des juridictions et maisons d'arrêt est réalisé	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	Prévue et non réalisée
	Une base de données de gestion des ressources humaines est conçue	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	Activité prévue et non réalisée
	Une étude pour la révision des outils de collecte, du répertoire des indicateurs de la justice et pour la proposition de production périodique est réalisée	non réalisée	non réalisée	réalisée	non réalisée	non réalisée	20%	Etude pour la Création et opérationnalisation d'une base de données sur la traite des personnes
	Les outils de collecte et le répertoire des indicateurs de la justice sont révisés, validés et vulgarisés	non réalisée	non réalisée	réalisée	réalisée	non réalisée	40%	Cette activité n'est pas régulièrement réalisée faut de ressources suffisantes.
	Un manuel de procédure pour la collecte et la diffusion des indicateurs statistiques est élaboré et diffusé	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	Cette activité n'est pas réalisée par manque de ressources.
	Les outils de sensibilisation et le manuel de formation pour la production d'indicateurs de la justice sont élaborés	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	Cette activité n'est pas réalisée par manque de ressources.

	Un système d'information retraçant les appuis des partenaires techniques et financiers à la justice est conçu	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	Cette activité n'est pas réalisée par manque de ressources.
Programme 4: Archivage et amélioration de l'accès et de la diffusion des statistiques							46%	
A1: Archivage des données statistiques du MJ selon les standards internationaux	Le personnel de la DS et de la Direction des archives du Ministère est formé en technique d'archivage Toolkit	non réalisée	réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	20%	<i>La DS a bénéficié d'une formation au profit de son directeur en QGIS (un logiciel d'archivage) par l'INS en 2015.</i>
	Les productions et des données sont archivées (back up) avec un outil tel que Toolkit	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	La non acquisition des matériels nécessaires au stockage n'a pas permis de réaliser cette activité
	Une base de données est conçu avec SQL serveur (en utilisant ses fonctions web base et la possibilité d'évolution)	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	La non acquisition des matériels nécessaires au stockage n'a pas permis de réaliser cette activité
A2: Amélioration de l'accessibilité et de la diffusion de l'information statistique	Les outils de communication du MJ (site web, document) sont connus	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	Au moment de l'élaboration de la stratégie le site MJ était à ces débuts, je pense qu'il est mieux à présent bien qu'il reste beaucoup à faire
	Le site web du Ministère de la Justice est amélioré	non réalisée	réalisée	non réalisée	non réalisée	réalisée	100%	
	Une stratégie de communication du Ministère est élaborée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	non réalisée	0%	Pas de stratégie certes, mais une cellule a existé et est érigée en direction à présent, elle fait la promotion de la DS à travers l'utilisation des données dans ses activités
	La fréquence de transmission des données à l'INS et à chaque DRS est déterminée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	100%	La fréquence actuelle est annuelle et c'est depuis 2014.
	Niveau de mise en œuvre						45%	

7.2 Cadre logique d'intervention

Tableau 6 : Cadre logique d'intervention

Chaîne de résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Impact : L'offre des informations statistiques du secteur de la Justice répond aux normes nationales et internationales de qualité, de fiabilité, de pertinence, de régularité, de comparabilité et d'accessibilité.	Niveau de satisfaction des utilisateurs	Résultats des sondages	Hypothèses : Bonne capacité d'innovation ; qualité de la communication ; Risque : Ressources insuffisantes
Effet 1 : La production, la diffusion et l'archivage de données statistiques judiciaires et pénitentiaires sont améliorés.	Note attribuée par l'INS	Rapport de l'INS ; Rapport d'activités de la DS	Hypothèse ; Bonne mobilisation des ressources ; bon niveau de participation des acteurs/producteurs. Risque : Surcharge de travail pour les producteurs
Produits			
1.1 : la Coordination du système statistique Justice est améliorée	Un Comité Qualité est mis en place	Arrêté de création	Hypothèse : Engagement des autorités du Ministère à soutenir la production statistique. Risque : Dysfonctionnement du Comité
1.2 : la chaîne de production et de transmission des statistiques judiciaires et pénitentiaires est améliorée	Un personnel formellement dédié à la tâche est désigné	Actes administratifs des présidents des juridictions et régisseurs des EP	Hypothèse : Engagement des agents désignés dans la production statistique. Risque : Absence de motivation
2.1 : Les outils de collecte des données sont standardisés, élargis et simplifiés	Nombre d'outils de collecte revus et validés	Rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Bonne implication de tous les acteurs. Risque : Mauvaise utilisation des outils par les producteurs de données
2.2 : des applications de collecte et de traitement des données sont développées	Nombre d'applications développées	Rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Disponibilité d'un personnel qualifié pour le développement des applications et leur utilisation Risque : Insuffisance de matériels électroniques et informatiques
3.1 : Des modules de formation en production statistiques sont élaborés et validés	100% des modules prévus sont élaborés et validés	Modules élaborés ; Rapports de la DS et de l'EFJN	Hypothèse : Très bonne qualité des modules élaborés ; insertion des modules dans la formation initiale et continue des acteurs. Risque : Retard dans la conception des modules et leur insertion dans le curricula de l'EFJN.
3.2 : Les producteurs des données statistiques sont formés	Au moins 80% des producteurs sont formés	Rapports d'activités de la DS ; liste des personnes formées	Hypothèse : Désignation effective des producteurs des données par structure. Risque : Mobilité des agents formés

3.3 : Les stages et voyages d'études sont organisés	Au moins 70% de stages et voyages d'étude prévus sont effectués	Rapports de stage et de voyages d'études ; listes des personnes bénéficiaires.	Hypothèse : Mobilisation des ressources conséquentes ; bonne identification des pays à visiter. Risque : Mobilité des agents bénéficiaires
3.4 : Le parc informatique pour la production statistique est renforcé	Niveau de satisfaction des besoins en équipement information	Rapports d'activités de la DS ; Rapport de la Cellule informatique du MJ	Hypothèse : Bonne évaluation des besoins en matériels informatiques ; Disponibilité des partenaires à appuyer l'acquisition du matériel requis. Risque : Mauvaise qualité/mauvais entretien du matériel acquis
4.1 : Des études et enquêtes spécifiques et générales sont organisées	Au moins 80% des enquêtes prévues sont réalisées	Rapports des enquêtes ; rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Mobilisation des ressources conséquentes ; Disponibilité de l'INS à appuyer l'organisation des enquêtes. Risque : Insuffisance ou manque de financement requis.
4.2 : Des missions de suivi et d'appui à la collecte des données sont organisées	Au moins 80% des structures en difficulté ont reçu une mission de suivi et de collecte	Rapports de mission de la DS ; Liste des entités visitées	Hypothèse : Mobilisation des ressources conséquentes pour les missions de suivi et d'appui. Risque : Difficultés au niveau de toutes les entités productrices des données.
4.3 : Des sondages spécifiques sont réalisés.	Au moins deux sondages par an sont réalisés	Rapports de sondage ; Rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Mobilisation des ressources conséquentes pour les sondages. Risque : Insuffisance des compétences internes pour les sondages.
5.1 : Des documents statistiques sont publiés	L'annuaire statistique est publié régulièrement dans le délai ; Nombre de notes d'informations statistiques publiées.	Exemplaires des annuaires publiés ; rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Mobilisation des ressources conséquentes pour les publications. Risque : retard dans la collecte et le traitement des données.
5.2 : Des informations statistiques sectorielles sont mises et gérées en ligne	La Base de données Justice Info est à 100% opérationnelle en ligne	Rapports d'activités de la DS ; Nombre d'internautes consultant la base des données	Hypothèse : Mise à jour effective du site du Ministère de la Justice. Risque : Mise à jour irrégulière de la base de données.
5.3 : Des rencontres d'information et d'échanges sur les publications statistiques sont organisées	La Journée internationale de la statistique est célébrée chaque année dans les TGI	Rapports d'activités des juridictions et de la DS	Hypothèse : Mise à la disposition des TGI des ressources la célébration de cette journée. Risque : Manque de motivation des responsables des juridictions.

6.1 : Des logiciels et des équipements de stockage des informations statistiques sont Acquis	Au moins 50% des besoins exprimés par la DS sont satisfaits	Rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Mobilisation des ressources conséquentes en faveur de la DS. Risque : Retard dans le développement des logiciels et l'acquisition des équipements.
Activités			
1.1.1 : Mettre en place un Comité de pilotage du système statistique sectoriel	Tous les membres du Comité sont désignés	Arrêté de nomination des membres du Comité	Hypothèse : Qualité du leadership de la présidence du Comité. Risque : Insuffisance de motivation pour les membres du Comité.
1.1.2 : Tenir régulièrement les réunions du CPSSS	Toutes les sessions du comité sont régulièrement tenues	Comptes rendus des réunions	Hypothèse : Périodicité raisonnable pour la tenue des réunions. Risque : Insuffisance de quorum pour la tenue des réunions du Comité.
1.1.3 : Réorganiser la Direction des Statistiques avec la création de nouvelles Divisions et Services statistiques	100% des divisions prévues sont créées et pourvues	Arrêté révisé portant organisation des services centraux du Ministère	Hypothèse : Engagement des autorités en charge du secteur pour la production statistique. Risque : Profil inadapté des personnes nommées chefs de division.
1.1.4 : Assurer le suivi-évaluation du programme	Nombre de rapports produits	Comptes rendus, rapports, mission de suivi	Hypothèse : Disponibilité des cadres de la DEP Risque : Insuffisance des ressources humaines à la DEP
1.2.1 : Elaborer et adopter par arrêté ministériel une Charte de production, de transmission et de diffusion des statistiques judiciaires et pénitentiaires	Une Charte est élaborée	Document du manuel élaboré et validé ; rapport d'activités de la DS	Hypothèse : Bonne qualité du manuel produit. Risque : Elaboration et mise en application tardive du manuel des procédures.
1.2.2 : Vulgariser la Charte de production, de transmission et de diffusion des statistiques judiciaires et pénitentiaires	Au moins 80% des entités de productions ont été touchées par la campagne de vulgarisation de la Charte	Fiches mensuelles de collectes renseignées ; statistiques mensuelles produites par la DS	Hypothèse : Adoption du principe de mensualité pour la production et la transmission des données. Risque : Non-respect du principe par la majorité des entités productrices.
1.2.3 : Doter la DS des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires	Les besoins en ressources de la DS sont satisfaits à 50% au moins	Liste du personnel affecté aux travaux statistiques ; liste des matériels et équipements fournis, montant des ressources allouées aux travaux statistiques	Hypothèse : Bonne évaluation des besoins en ressources et équipements de la DS. Risque : Moins de 50% des besoins satisfaits.
2.1.1 : Réviser et élargir la gamme des outils	Nombre d'outils révisés et	Documents des outils	Hypothèse : Qualité de financement des activités

de collecte en prenant en compte les normes nationales et internationales	conformes aux normes nationales et internationales	élaborés ; rapports d'activités de la DS.	de la DS. Risque : Mauvaise utilisation des outils produits.
2.1.2 : Implémenter les outils de collecte au niveau des structures productrices.	100% des entités productrices disposent des outils de collecte.	Listes des bénéficiaires par nature d'outils de collecte	Hypothèse : Toutes les entités sont pourvues des outils. Risque : Mauvaise utilisation des outils.
2.2.1 : Développer des applications simples et adaptées pour la collecte des données	Au moins deux applications sont développées (volets judiciaire et pénitentiaire)	Chartes d'utilisations ; rapports de la DS	Hypothèse : Bon rapport qualité/coût pour le développement des applications. Risque : Insuffisance des ressources pour le développement des applications.
2.2.2 : Former les producteurs à l'utilisation de la nouvelle application	Au moins 80% des producteurs ciblés sont formés	Rapport de formation ; rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Bonne sélection des personnes à former. Risque : Mobilité des personnes formées et changement de poste de travail.
2.3.2 : Doter la DS d'un serveur électronique pour la centralisation et le traitement des données	Un serveur de bonne qualité et de grande capacité de stockage est acquis	Bon de réception du matériel ; rapports d'activités de la DS et de la Cellule informatique	Hypothèse : Serveur acquis correspondant aux spécifications techniques. Risque : Mauvaise installation et de maintenance du serveur.
3.1.1 : Elaborer des modules pour la formation initiale du personnel judiciaire et pénitentiaire à l'EFJN en statistiques	Deux modules de formation initiale sont élaborés et validés	Documents de modules élaborés	Hypothèse : Bonne qualité des modules élaborés. Risque : Retard dans la prise en compte de la formation dans les cycles de formation de l'EFJN.
3.1.2 : Elaborer des modules pour la formation continue du personnel judiciaire et pénitentiaire en statistiques	Deux modules de formation continue sont élaborés	Documents de modules élaborés	
3.2.1 : Tenir des sessions de formation et de recyclage des producteurs des données statistiques	Au moins deux sessions de formation sont organisées par an	Rapports de formation ; listes des personnes formées ; rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Bonne planification des actions de renforcement des capacités ; disponibilité des ressources pour les activités prévues. Risque : Insuffisance des ressources pour assurer le renforcement des capacités ; profil des bénéficiaires non conforme.
3.2.2 : Organiser des séances de sensibilisation des responsables des juridictions et des établissements pénitentiaires sur la production statistique	Au moins deux séries de séances de sensibilisées sont organisées par an	Rapport de missions et ateliers de sensibilisation ; rapports d'activités de la DS	
3.3.1 : Organiser des voyages d'études pour le personnel de la DS dans les pays de la sous-région et d'ailleurs fortement avancés	Au moins un voyage d'études organisé par an	Rapport de mission et rapports d'activités de la DS	
3.3.2 : Mettre en stage de courte et longue durée le personnel de la DS	Au moins un cadre/agent de la DS bénéficie d'un stage chaque	Rapport de stage ; rapports d'activités de la DS	

	année		
3.4.1 : Doter les juridictions et les établissements pénitentiaires des matériels informatiques et des supports électroniques	Au moins les 10 Tribunaux de grande instance et les établissements pénitentiaires les plus peuplés sont dotés d'un minimum requis de matériels	Listes des matériels et équipements acquis ; rapports d'activités de la DS	
3.4.2 : Doter la DS d'un serveur électronique pour la centralisation et le traitement des données	01 serveur et 02 onduleurs de sécurité acquis	Bon de réception ; présence physique du matériel installé	
3.4.3 : Assurer la connexion Internet pour les structures bénéficiaires	Une connexion Internet opérationnelle	Abonnement Internet ; capacité installée	
4.1.1 : Soutenir la réalisation des enquêtes nationales combinées dans le domaine judiciaire	Au moins une enquête nationale est réalisée tous les deux ans.	Rapport d'enquêtes ; publications de la DS	Hypothèse : Bonne organisation des enquêtes et missions d'appui à la collecte ; qualité des résultats issus des enquêtes et missions.
4.1.2 : Réaliser des enquêtes thématiques et spécifiques	Au moins une enquête thématique spécifique est organisée chaque année	Rapport d'enquête ; rapports d'activités de la DS	Risque : Mauvaise installation et de maintenance du serveur.
4.2.1 : Réaliser des missions annuelles de collecte des données	Une mission de collecte est organisée chaque année	Rapports de mission ; rapports d'activités de la DS	
4.2.2 : Réaliser des missions ciblées d'appui et de suivi de collecte	Au moins une mission d'appui et de suivi est organisée chaque année	Rapports de mission ; rapports d'activités de la DS	
4.3.1 : Concevoir des applications pour des sondages ciblés	Au moins une application est développée	Rapport d'activités de la DS	Hypothèse : Pertinence et qualité de l'application développée.
4.3.2 : Réaliser des sondages dans l'offre de services judiciaires	Au moins un sondage effectué dans une juridiction sur l'offre des services	Rapport de sondage ; rapports d'activités de la DS	Risque : Difficulté d'utilisation de l'application pour le sondage.
5.1.1 : Editer en version papier l'annuaire et les autres documents statistiques	Un annuaire statistique est édité chaque année dans le délai	Document de l'annuaire en version papier ; rapports d'activités de la DS	Hypothèse : Disponibilité des données dans le délai.
5.1.2 : Réaliser des publications spéciales sur les informations statistiques du secteur	Au moins une publication spéciale est faite chaque année	Documents publiés ; rapports d'activités de la DS	Risque : retard dans le traitement et l'analyse des données.
5.2.1 : instituer et animer des journées d'informations statistiques judiciaires et pénitentiaires	Une journée est instituée	Lettre circulaire ; rapport de la DS	Hypothèse : ressources mises à la disponibilité des juridictions. Risque : Manque d'initiatives de certains

			responsables de juridiction.
5.2.2 : Participer aux fora et rencontres nationales sur les statistiques	La DS participe à au moins 50% des rencontres auxquelles elle est conviée	Comptes rendus des réunions ; rapports de la DS	Hypothèse : Informations disponibles à temps. Risque : Indisponibilité des agents liée au calendrier de travail.
6.1.1 : Harmoniser les registres des juridictions et des établissements pénitentiaires	Tous les registres sont harmonisés	rapport de la DS	Hypothèse : Bonne évaluation des besoins en matériels et équipements nécessaires. Risque : Insuffisance voire absence d'inventaire des matériels et équipements.
6.1.2 : Concevoir la base des données	Les documents des cinq dernières années au moins sont archivés à 100%	Listes des documents archivés ; rapports de la DS	
6.1.3 : Installer le matériel et de la base des données	Une base de données installée et opérationnelle	Attestation de service fait ; accessibilité à la base	
6.1.4 : Equiper les juridictions et maisons d'arrêt en équipement de base pour mettre en service et assurer la maintenance de la base des données	- 120 groupes électrogènes achetés à termes ; - Des matériels consommables et de rechange achetés pour les 120 appareils installés	Bons de réception des matériels ; inventaire des matériels	
6.1.5 : Former le personnel de la DS en gestion de base des données	Trois (3) séances de formation réalisées	Rapports de formation, listes des participants	
6.2.1 : Réactiver et améliorer la base de données Justice Info	La base de données Justice Info est améliorée	Accessibilité à la base ; rapport de la DS	
6.2.2 : Créer et mettre en ligne de nouveaux produits statistiques	Au moins un nouveau produit statistique est créé et mis en ligne	Accessibilité au produit ; rapport de la DS	

7.3 Plan d'actions détaillé

Tableau 7 : Plan d'actions détaillé

Composantes/ Actions	Activités	Priorité des activités (1= haute ; 2=Moyenne et 3=Faible)	Coût total des activités	Coût annuel des activités					Structures responsables	Structures associées
				2019	2020	2021	2022	2023		
Composante 1 : Renforcement du cadre organisationnel et de coordination de la production statistique			18 500 000	00	6 500 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000		
Action 1 : Coordination du système statistique Justice			6 000 000	00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000		
1.1.1	Mettre en place d'un Comité Qualité du Système Statistique Justice	1	00	0					SG	DS/DL/R
1.1.2	Tenir régulièrement les réunions du CQSSJ	1	2 000 000		500 000	500 000	500 000	500 000	DS	SG
1.1.3	Réorganiser la Direction des Statistiques avec la création de nouvelles Divisions et Services statistiques	2	00		00				CAB/MJ	DLR
1.1.4	Assurer le suivi-évaluation du programme	2	4 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	DEP	DS/INS
Action 2 : Amélioration de la chaîne de production et de transmission des statistiques judiciaires et pénitentiaires			12 500 000	00	5 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000		
1.2.1	Elaborer et adopter par arrêté ministériel une Charte de production, de transmission et de diffusion des données statistiques judiciaires et pénitentiaires	1	5 000 000		5 000 000				DS	SG
1.2.2	Vulgariser la Charte de production, de transmission et de diffusion des données statistiques judiciaires et pénitentiaires	1	7 500 000			2 500 000	2 500 000	2 500 000	DS	DGAJ/DASP/R
Composante 2 : Amélioration des outils de collecte, de traitement et d'analyse des informations statistiques			77 500 000	00	40 000 000	22 500 000	7 500 000	7 500 000		
Action 1 : Standardisation, élargissement et simplification des outils de collecte des données			37 500 000	00	15 000 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000		
2.1.1	Réviser et élargir la gamme des outils de collecte en prenant en compte les normes nationales et internationales	1	7 500 000		7 500 000				DS	INS

2.1.2	Implémenter les outils de collecte au niveau des structures productrices.	1	30 000 000		7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	DS	Cellule informatique
Action 2 : Développement des applications de collecte et de traitement des données			40 000 000	00	25 000 000	15 000 000	00	00		
2.1.3	Développer des applications simples et adaptées pour la collecte des données	1	10 000 000		10 000 000				DS	Cellule informatique
2.1.4	Former les producteurs à l'utilisation des nouvelles applications	1	30 000 000		15 000 000	15 000 000			DS	Cellule informatique
Composante 3 : Renforcement des capacités en matière de collecte des données statistiques			975 147 784	17 678 337	835 672 612	42 265 612	39 765 612	39 765 612		
Action 1 : Elaboration et validation des modules de formation en production statistiques			20 000 000	00	20 000 000	00	00	00		
3.1.1	Elaborer des modules pour la formation initiale du personnel judiciaire et pénitentiaire à l'EFJN en statistiques	1	10 000 000		10 000 000				EFJN	DS
3.1.2	Elaborer des modules pour la formation continue du personnel judiciaire et pénitentiaire en statistiques	1	10 000 000		10 000 000				DS	EFJN
Action 2 : Formations des producteurs des données statistiques			127 982 284	8 919 837	29 765 612	29 765 612	29 765 612	29 765 612		
3.2.1	Tenir des sessions de formation et de recyclage des producteurs des données statistiques	1	60 698 400		15 174 600	15 174 600	15 174 600	15 174 600	DS	EFJN
3.2.2	Organiser des séances de sensibilisation des responsables des juridictions et des établissements pénitentiaires sur la production statistique	1	67 283 884	8 919 837	14 591 012	14 591 012	14 591 012	14 591 012	DS	DEP, DGAI, DGASPR, DGDH
Action 3 : Appui aux stages et voyages d'études			46 258 500	8 758 500	5 000 000	12 500 000	10 000 000	10 000 000		
3.3.1	Organiser des voyages d'études pour le personnel de la DS dans les pays de la sous-région et d'ailleurs fortement avancés	2	16 258 500	8 758 500		7 500 000			DS	DRF
3.3.2	Mettre en stage de courte et longue durée pour le personnel de la DS	3	30 000 000		5 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	DRH	DS
Action 4 : Renforcement du parc informatique pour la production statistique			780 907 000	00	780 907 000	00	00	00		
3.4.1	Doter la DS, les juridictions et les établissements pénitentiaires des matériels informatiques et des supports électroniques	1	532 749 500		532 749 500				DS	Cellule informatique/DRF

3.4.2	Doter la DS d'un serveur électronique pour la centralisation et le traitement des données	1	131 377 500		131 377 500				DS	Cellule informatique/ DRF
3.4.3	Assurer la connexion Internet pour les structures bénéficiaires	1	116 780 000		116 780 000				DS	Cellule informatique/ DRF
Composante 4 : Réalisation des études, enquêtes, missions de suivi et d'appui à la collecte des données et des sondages.			435 555 500	76 729 000	37 097 500	106 729 000	22 500 000	127 500 000		
Action 1 : Réalisations des études et enquêtes spécifiques et générales			269 263 000	49 631 500	00	49 631 500	00	105 000 000		
4.1.1	Soutenir la réalisation des études et enquêtes nationales combinées dans le domaine judiciaire	1	130 000 000			65 000 000		65 000 000	DS	INS
4.1.2	Réaliser des études et enquêtes sur des thématiques et spécifiques	1	139 263 000	49 631 500		49 631 500		40 000 000	DS	INS
Action 2 : Réalisation des missions de suivi et d'appui à la collecte des données			106 292 500	27 097 500	27 097 500	27 097 500	12 500 000	12 500 000		
4.2.1	Réaliser des missions annuelles de collecte des données	1	43 792 500	14 597 500	14 597 500	14 597 500			DS	DRF
4.2.2	Réaliser des missions ciblées d'appui et de suivi de collecte (mineurs dont ceux en compagnie de leur mamans en prison), traite des personnes et trafic illicite des migrants, assistance juridique et judiciaire, drogue, santé des détenus, détenus handicapés, ...)	1	62 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	DS	DRF
Action 3 : Réalisation des sondages spécifiques.			60 000 000	00	10 000 000	30 000 000	10 000 000	10 000 000		
4.3.1	Concevoir des applications pour des sondages ciblés	2	20 000 000			20 000 000			DS	Cellule Informatique
4.3.2	Réaliser des sondages dans l'offre de services judiciaires	2	40 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	DS	Cellule Informatique
Composante 5 : Exploitation, traitement et analyse des données statistiques			196 703 500	19 357 476	79 512 300	65 726 500	68 226 500	68 26 500		
Action 1 : Elaboration, enrichissement et validation des documents statistiques			84 703 500	19 357 476	56 512 300	37 726 500	37 726 500	37 726 500		
5.1.1	Elaborer des documents statistiques		23 356 000	4 671 200	4 671 200	4 671 200	4 671 200	4 671 200	DS	DRF
5.1.2	Organiser des ateliers d'enrichissement			10 416 776	37 571 600	18 785 800	18 785 800	18 785 800		
5.1.3	Editer les annuaires et les autres documents statistiques	1	21 347 500	4 269 500	4 269 500	4 269 500	4 269 500	4 269 500	DS	DRF
5.1.4	Réaliser des publications spéciales sur les informations statistiques du secteur	2	40 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	DS	Toutes les structures

Action 2 : Rencontres d'information et d'échanges sur les publications statistiques			52 000 000	00	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000		
5.2.1	Instituer et animer des journées d'informations statistiques judiciaires et pénitentiaires	2	40 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	DS	Direction de la Communication
5.2.2	Participer aux fora et rencontres nationales et internationales sur les statistiques	3	12 000 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	DS	INS
Composante 6 : Amélioration du système d'archivage, de stockage et de diffusion des données statistiques sectorielles			251 370 000	147 577 500	126 780 000	87 987 500	17 500 000	17 500 000		
Action 1 : Développement d'une base de données multidimensionnelle et sectorielle pour le suivi des dossiers judiciaire et la production des documents statistiques et administratifs			191 370 000	147 577 500	116 780 000	72 987 500	00	00		
6.1.1	Harmoniser les registres des juridictions et des établissements pénitentiaires		55 470 500	55 470 500					DS	Cellule informatique
6.1.2	Concevoir la base des données		40 873 000	40 873 000					DS	Cellule informatique
6.1.3	Installer le matériel de la base des données		43 792 500		43 792 500				Cellule informatique	DS
6.1.4	Equiper les juridictions et maisons d'arrêt en équipement de base pour mettre en service et assurer la maintenance de la base des données				72 987 500	72 987 500			Cellule informatique	DS
6.1.5	Former le personnel de la DS en gestion de base des données		51 234 000	51 234 000					DS	Cellule informatique
Action 2 : Gestion en ligne des informations statistiques sectorielles			60 000 000	00	10 000 000	15 000 000	17 500 000	17 500 000		
6.2.1	Réactiver et améliorer la base de données Justice Info	1	20 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	DS	Cellule Informatique/INS
6.2.2	Former les utilisateurs de la base Justice Info	3	20 000 000			5 000 000	7 500 000	7 500 000	DS	Cellule informatique
6.2.3	Créer et mettre en ligne de nouveaux indicateurs statistiques	1	20 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	DS	Cellule Informatique/INS
TOTAL			1 954 776 784	261 342 313	1 125 562 412	329 208 612	159 492 112	264 492 112		

7.4 Liste des personnes rencontrées

Tableau 8 : Direction des Statistiques du Ministère de la Justice

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	Kadi Ibrahim	Directeur des Statistiques	96 86 12 58
2	Idrissa Almou Batchiri	Agent à la DS	97 42 44 28
3	Abas Aboubakar Osséyini	Agent à la DS	80 22 79 54
4	Salifou Sanda	Agent à la DS	96 96 00 28
5	Moussa Salifou Yahaya	Stagiaire à la DS	96 52 96 60
6	Saley Gayé Sahabi dit Richard	Stagiaire à la DS	96 59 60 93
7	Moussa Ousmane Ibrahim	Stagiaire à la DS	96 64 18 49
8	Mme Hassiatou Hamidou	Secrétaire à la DS	97 08 27 09

Tableau 9 : Cadres centraux du Ministère de la Justice

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	Mme Adamou Bibata Boubacar	SG/MJ	96 88 67 95
2	Mme Rabiou Assétou	Directrice des Droits de l'Homme	96 90 35 84
3	Lt. Colonel Seybou Abdou	DGASP/R	96 96 76 03
4	CDT Maïna Moussa	DSP	90 70 70 41
5	Yazi Manou	DAP/G	96 98 58 10
6	Douma Hamidou Moussa	DACC/OP	97 32 16 96
7	Mme GAZIBO Kadidiatou	DGDH/PJJ/AS	99 99 31 89
8	Moussa Waziri Ibrahim	DL/R	96 53 34 37
9	Mme Argoze Nafissatou	DRFM	96 29 46 10
10	Adamou Yayé Issoufou	Agent à la DMP/DSP	96 96 04 42
11	Issa Wassey	SP/CSM	98 96 72 26

Tableau 10 : Tribunal de Grande Instance et Maison d'Arrêt de Dosso

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	Daouda Mounkaila	Président du TGI	96 88 52 83
2	Mohamed Moussa	Vice-président du TGI	96 74 69 37
3	Adamou Boubacar	Juge d'Instruction du 1 ^{er} Cabinet	96 00 48 68
4	Ali Moumouni Moussa	Juge d'Instruction du 2 ^e Cabinet	99 00 42 30
5	Moussa Abdoukadi	Procureur de la Rép. près le TGI	96 87 19 97
6	Maï Ali M. Fatimata	Juge des Mineurs au TGI	96 20 95 89
7	Me Boubakar Hadiza M	Greffière en Chef P.I	96 19 01 94
8	LT Paré Lompo	Régisseur MA de Dosso	97 40 23 23
9	Souleymane Abdoulaye Yataga	Greffier à la MA de Dosso	97 40 92 12

Tableau 11 : Tribunal de Grande Instance et Maison d'Arrêt de Tillabéri

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	Moussa Harouna	Président du TGI	96 89 82 16
2	Modi Adamou	Vice-président du TGI	96 49 78 36
3	Oumarou Mainassara	Juge d'Instruction	96 44 22 01
4	Kamaye Mahamadou	Procureur de la Rép. près le TGI	97 73 70 19
5	Issaka Tassiou	Juge des Mineurs au TGI	96 23 04 34
6	Karimoun Saloufou	Substitut du Procureur	96 13 37 65
7	Djibrina Salla	Greffier en Chef	96 99 22 47
8	Cpt Doumassi Abdou	Régisseur MA de Tillabéri	96 75 31 39
9	Idrissa Ousmane	Surveillant chef	96 21 69 85

Tableau 12 : Tribunal d'Instance et Maison d'Arrêt de Kollo

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	Mme Maïdama Hadiza	Présidente du TI	90 45 88 83
2	Mahaman Zabeirou	Juge d'Instance	90 86 05 22/97 73 65 32
3	Boubacar Moussa	Greffier en Chef	96 46 79 79
4	LT Sidi Kollogi	Régisseur CRP de Kollo	96 56 47 96/84 46 53 53
5	Ibrahim Oumarou	Greffier	98 11 00 45

Tableau 13 : Participants au focus groupe de Dosso rencontrés à Dosso le 15 avril 2019

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Structure	Localité
1	M. IBRAHIM JEAN ETIENNE	Secrétaire Général Adjoint	Niamey
2	M. KADI IBRAHIM	Directeur des Statistiques, Ministère de la Justice	Niamey
3	M. OUSMANE IBRAHIM MOUSSA	Agent Direction des Statistiques, Ministère de la Justice	Niamey
4	M. SALEY GAGE SAHABI	Agent Direction des Statistiques, Ministère de la Justice	Niamey
5	M. ABDOU FODI	Représentant Greffier en Chef Tribunal de Grande Instance	Niamey
6	Mme AMADOU SAADIA	Chef de Division Direction des Statistiques	Niamey
7	M. SANDA SALIFOU	Agent Direction des Statistiques	Niamey
8	M. YAHAYA MOUSSA	Agent Direction des Statistiques	Niamey
9	M. ABAS ABOUBAKAR	Agent Direction des Statistiques	Niamey
10	M. IDRISSE ALMOU BATCHIRI	Agent Direction des Statistiques	Niamey
11	M. ALHASSANE MOUSSA	Inspecteur Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires	Niamey
12	Mme AMINATOU CHAIBOU	Représentante du Secrétaire Permanent Conseil Supérieur de la Magistrature	Niamey
13	Mme ASSIETOU TRAORE	Directrice de Droit de l'Homme - DGDH/PJJ/AS	Niamey
14	M. DAN DABO MAMANE RABIOU	Chef de Division à la Direction Générale des Affaires Judiciaires	Niamey
15	Lt-Col SEYBOU ABDOU	Directeur Général de l'Administration, de la Sécurité Pénitentiaire et de la Réinsertion	Niamey
16	M. NOUHOU SOUMAILA ABDOURAHAMANE	Direction Générale ANAJJ	Niamey
17	M. YARIMA BOKO MOUSSA	Cadre à l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et du Trafic Illicite des Migrants ANLTP/TIM	Niamey
18	Mme ZARA MAMANE	Directrice des Ressources - Ecole de Formation Judiciaire du Niger	Niamey
19	Mme AKADI ABDOU MOUSSA	Chef de Division Direction des Etudes et de la Programmation	Niamey
20	M. MOUMOUNI ALI	Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines	Niamey
21	M. HABIBOU HALIDOU	Agent Direction des Ressources Financières et du Matériel	Niamey
22	M. NASSAMOU MAYAKI NOUHOU	Agent Direction de la législation	Niamey
23	M. BACHIR BOUBACAR SINA	Agent Direction des Archives et de la Documentation	Niamey
24	M. GAGARA MAHAMANE	Secrétaire Particulier du Ministre de la Justice	Niamey
25	M. MAHAMANE SALHA ACHOURA	Institut National de la Statistique	Niamey
26	M. DJIBRINA SALLA	Greffier en Chef	Tillabéry
27	M. ADAMOU BOUBACAR	Chef Parquet Tribunal de Grande Instance	Agadez
28	M. ABDOU ADA CHAGO	Greffier en Chef (ou son représentant) Tribunal de Grande Instance	Arlit
29	M. ISSA BOUREIMA	Greffier en Chef Tribunal de Grande Instance	Diffa
30	M. ISSOUFOU MARRI	Greffier en Chef Tribunal de Grande Instance	Konni
31	M. MANI KAKOU M B	Greffier en Chef Tribunal de Grande Instance	Maradi
32	M. IBRAHIM AMADOU DILLA	Représentant Greffier en Chef Tribunal de Grande Instance	Tahoua

Tableau 14 : Institut National de la Statistique (INS)

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	Mme Omar Haoua	Secrétaire Générale	96 98 18 04
2	Issoufou Saidou	Directeur de Coordination et du Management de l'Information Statistique	90 16 67 87

Tableau 15 : Partenaires Techniques et Financiers

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	Mme Aïssa SOW	Unicef Niger	asow@unicef.org
2	Ismail Abdoulaye Kane	BCR/SNU/Niger	96 08 06 96
3	Mme GAOH Fati Seydou	PNUD/Niger	91 20 83 11
4	Mme Idi Haoua MAI	Délégation de l'Union Européenne au Niger	96 96 34 11

Tableau 16 : Cour d'Appel de Niamey

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	GAYAKOYE SABI Abdourahamane	Premier président	96974532

Tableau 17 : Tribunal de Commerce

N°	Nom Prénoms	Qualité / Fonction	Contacts
1	MAMAN NAISSA Sabiou	Président	93 96 13 55
2	Abdourahamane Soumaila Amadou	Greffier en Chef	96 98 89 09

Tableau 18 : Liste de présence à l'atelier de validation du 16 octobre 2019

N°Ordre	Noms et Prénoms	Localité	Structure/Profil
1	Ousseini Ousmane Diori	Niamey	DGDH
2	Alhassane Hamidou	Niamey	ANLTP/TIM
3	Adamou Ibrahim Moussa	Niamey	CNCCTP /TIM
4	Abdouramane Zongoma Harouna	Niamey	DRH
5	Mme Akadi Abou	Niamey	CD/SE/DEP
6	Moussa Zango Boubacar	Niamey	Responsable Section pénitentiaire/EFJN
7	Abdou Idi	Niamey	Cours d'Appel
8	Timbo Aminata	Niamey	TGI/HC/N/ Greffière
9	Adamou Abdou Adam	Niamey	ANAJ
10	Mamane Rabiou Dan Dabo	Niamey	DGAJ/MJ
11	Sahirou Tchida Moussa	Niamey	Personne ressource
12	Hassia Hamidou	Niamey	S/DS
13	Mamane Achoura M. Salha	Niamey	DEMIS/INS
14	Salifou Sanda	Niamey	Agent DS
15	Moussa Ousmane Ibrahim	Niamey	Agent DS
16	Moussa Salifou Yahaya	Niamey	Agent/DS
17	Almou Batchiri Idrissa	Niamey	Agent/DS
18	Abas Aboubacar	Niamey	Agent/DS
19	Saley Yayé Sahabi dit Richard	Niamey	Agent/DS
21	Lihida Bondiéré Ibrahim	Niamey	C. Cassation
22	Kadi Ibrahim	Niamey	DS
23	Lawali Illiassou	Niamey	DRFM
23	Alio Amadou Alto	Niamey	Agent/DEP

7.5 Termes de référence de la mission

Termes de Référence N° 012/2018/AT-MJ

Activité : 1.2.2.

Pour l'élaboration d'un programme de développement des statistiques judiciaires et pénitentiaires du Ministère de la Justice

Contrat de Services

Pour la mobilisation d'une expertise ponctuelle dans le cadre de l'Assistance Technique auprès du Ministère de la Justice au Niger – Programme relatif à la Construction de l'Appareil de l'Etat (SBSII)

CRIS 38436- Appui institutionnel

Préambule

Les présents Termes de Référence sont relatifs à la mobilisation d'une expertise pour l'élaboration d'un programme de développement des statistiques judiciaires et pénitentiaires du Ministère de la justice au titre du contrat d'Assistance Technique auprès du Ministère de la Justice conclu entre la Délégation de l'Union Européenne au Niger et International Consulting Expertise.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mission d'assistance technique auprès du Ministère de la Justice s'inscrit dans le cadre de l'exécution du contrat relatif à la construction de l'Etat (SBCII) du 11^{ème} FED.

Cet appui institutionnel envisage, entre autres :

- (i) De renforcer les fonctions de support ainsi que l'efficacité de l'aide au
- (ii) Ministère ;
- (iii) D'impulser, en lien avec le Ministère de l'Economie et des Finances, la mise en œuvre de la LOLF et la budgétisation de la politique du Ministère ;
- (iv) De mettre en œuvre la politique et la stratégie retenue par le Ministère de la justice.

Dans le cadre du renforcement de l'état de droit et de la réforme du secteur de la justice, le Ministère de la Justice s'est engagé, à soutenir le processus de la redynamisation du Système Statistique National entamé depuis 2004. C'est à ce titre que le Programme d'appui à la justice et à l'Etat de Droit (PAJED phases I et II) soutenu par l'Union Européenne a accompagné le ministère dans cette dynamique par la réalisation de plusieurs activités de renforcements de capacités des acteurs de la chaîne de production et de transmission des données du secteur. Ces réalisations rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Collecte des Données Judiciaires et Pénitentiaires élaborée en 2014 grâce à l'appui de l'Institut National de la Statistiques (INS) à travers le Programme d'Appui au Développement du Système Statistique National pour la Promotion de la Gouvernance et le Suivi Evaluation de la Pauvreté (PASTAGEP) également soutenu par l'Union Européenne.

Cette Stratégie mise en œuvre par la Direction des Statistiques à travers son plan d'action 2014-2018 découle de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) et de la Stratégie Nationale du développement de la Statistique (SNDS) phases I et II qui sont à leur tour alignées au Plan de Développement Economique et Social (PDES) I et II.

Au terme de la mise en œuvre de cette Stratégie de Collecte, la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice souhaite disposer d'un nouveau cadre de travail lui permettant d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. C'est pourquoi, le Ministère de la Justice envisage d'élaborer un Programme du Développement des Statistiques Judiciaires et Pénitentiaire (PDSJP) pour la période 2019-2021 conformément aux orientations Plan de Développement Economique et Social (PDES II) 2017-2021, de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS II) 2017-2021 et de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) 2015-2024.

.2.Objectifs et Résultats Escomptés

L'objectif principal est de mettre en place un système adéquat, régulier et durable de collecte, de traitement et de diffusion des données de la justice au Niger.

De manière spécifique il s'agit de doter le secteur de la justice d'un programme de développement des statistiques judiciaires et pénitentiaires.

.3. Services demandés, y compris la méthode suggérée

Il est demandé aux prestataires de :

L'élaboration de ce document sera faite à travers la mobilisation d'une expertise qui sera effectuée par deux experts nationaux. Elle se déroulera avec l'implication de tous les acteurs au niveau central, régional et départemental. En effet, les consultants auront des rencontres avec les responsables de l'administration centrale, des hautes juridictions et de quelques Tribunaux de Grande Instance et Tribunaux d'Instance ainsi que quelques Etablissements Pénitentiaires.

L'élaboration du document de la stratégie reposera d'abord sur une brève évaluation de la Stratégie de Collecte 2014-2018, puis sur l'analyse de la chaîne de transmission des données judiciaires et pénitentiaires qui couvre les juridictions, les établissements pénitentiaires et l'administration centrale du ministère.

La Direction des Statistiques mettra à la disposition des experts la documentation disponible.

Les deux experts se concerteront pour proposer une répartition des tâches, un programme détaillé de travail et les localités à visiter. Ils organiseront avec l'appui technique du bénéficiaire et animeront un atelier de validation dudit programme qui réunira les principaux acteurs.

.4. Résultats attendus

Il est demandé aux prestataires de :

1. Proposer un programme détaillé de travail ;
2. Effectuer des entretiens avec les acteurs au niveau central et au niveau des juridictions et établissements pénitentiaire ;
3. Faire une évaluation succincte de la mise en œuvre de la stratégie de collecte 2014-2018 ;
4. Effectuer un diagnostic complet de la situation de la chaîne statistique du secteur (de la production à la diffusion) ;
5. Elaborer un programme du développement statistiques judiciaires et pénitentiaires accompagné de son plan action et de son mécanisme de suivi/évaluation ;
5. Soumettre le premier draft du document stratégique à l'appréciation du bénéficiaire avant sa validation ;
6. Organiser et animer l'atelier de validation du document.

.5. Gestion du projet

.5.1. Organe chargé de la gestion du projet : Délégation de l'Union Européenne au Niger

.5.2. Structure de gestion

Le marché sera géré dans le cadre du contrat d'assistance technique internationale. La supervision technique sera assurée par le chef de mission de l'assistance technique sous le contrôle d'un représentant attitré du Ministère de la Justice, le maître d'œuvre.

Le Ministère de la Justice met à disposition la documentation nécessaire et le chef de mission de l'assistance technique assure l'introduction des experts auprès des différents services du ministère et autres partenaires.

La gestion financière et administrative du contrat est sous la responsabilité de l'Assistance Technique Internationale.

.6. Lieu de la mission : Niamey

.7. Date de début et période de mise en œuvre

Sous réserve des propositions des experts, la mission, d'une durée maximale de **30 Homme/jours** ouvrables, pourrait se dérouler comme suit :

Etapes	Activités	Période de mise en œuvre	Durée indicative (h/j)
Phase 1	Rencontre avec les acteurs	Septembre- Novembre 2018	2
	1 Evaluation succincte de la mise en œuvre de la stratégie de collecte 2014-2018 ; 2 Diagnostic de la situation		5
Phase 2	1 Elaboration du document 2 Dépôt du draft1		15
Phase 3	1 Intégration des observations du bénéficiaire, 2 organisation et tenue de l'atelier de validation du document		5
	Intégration des observations et Dépôt du document définitif en 15 exemplaires		3
Total			30

.8. Ressources humaines

Type d'expertise : expertise nationale

Profil de l'expertise

Formation :

- **Expert 1 :** Management des Programmes et Projets, Planification stratégique, Suivi-Evaluation ;
- **Expert 2 :** Magistrature, Droit, Organisation judiciaire et pénitentiaire (CV

Expérience générale des experts :

➤ **Expert 1 :**

- Disposer d'une expérience en matière d'élaboration des stratégies, programmes, plan et projets, d'au moins dix (10) ans ;
- Avoir une compétence en matière d'élaboration des mécanismes de suivi-évaluation des programmes et projets ;
- Disposer d'excellentes capacités d'animation de groupe et de rédaction des rapports ;
- Avoir une expérience en matière de la mise en place des systèmes d'information.

➤ **Expert 2 :**

- Disposer d'une expérience en matière d'élaboration ou de suivi de la mise en œuvre des politiques ou stratégie dans le domaine judiciaire, d'au moins dix (10) ans ;
- Avoir une maîtrise d'élaboration des mécanismes de suivi-évaluation des programmes et projets dans le milieu judiciaire ;

- Disposer d'excellentes capacités d'animation et de rédaction des rapports ;
- Connaître le fonctionnement du système judiciaire et pénitentiaire en général et celui des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone en particulier ;
- Avoir une expérience en matière de la mise en place des systèmes d'information dans le domaine judiciaire et pénitentiaire ;

Langues : Français

Informatique : Parfaite maîtrise Microsoft Office

Condition Préalable : Etre disponible durant toute la période de la consultation

.9. Rapports

.9.1 Rapport obligatoire

Dans les 10 jours calendaires suivant la fin de la dernière période de la mission, le prestataire devra établir un **rapport provisoire** sur la mission réalisée. Des clarifications et/ou des renseignements sur l'évolution des missions seront susceptibles d'être demandés à tout moment.

Le rapport contiendra les aspects suivants :

- contexte de la mission
- tâches confiées à l'expert
- méthodologie employée
- difficultés rencontrées
- résultats obtenus
- des recommandations.

Le délai maximal pour l'envoi de commentaires transmis par l'Assistance Technique est de 10 jours calendrier à compter de la réception de la version électronique du rapport.

.9.2 Présentation et approbation du rapport

Le **rapport final** et ses annexes seront transmis en version électronique (Word et PDF) à l'Assistance Technique, au ministère de la Justice et à la Délégation de l'Union Européenne (DUE) au maximum 10 jours après réception des modifications/observations apportées au rapport provisoire, par le chef de mission de l'Assistance Technique au ministère de la justice. Le délai maximal pour l'approbation du rapport final de la part de l'administration contractante est de 30 jours.

Les différents documents seront rédigés en langue française.

7.6 ANNEXE 2 : Outils d'évaluation, d'analyse diagnostique et guides d'entretiens

1. Analyse du cadre institutionnel de l'organisation du système

Le diagnostic ayant servi de base à l'élaboration de la stratégie 2014-2018, des faiblesses ont été relevées concernant le cadre institutionnel de l'organisation du système. Aujourd'hui où en sommes-nous par rapport aux faiblesses identifiées et rappelées, ci-dessous ?

N°	Faiblesses identifiées	Etat actuel de la faiblesse (persistante, atténuée ou éliminée)
1	Faible centralisation des données au niveau de la DS	
2	Extrême lenteur dans la mise en place du système d'information statistique	
3	Prise de conscience insuffisante de l'intérêt et de l'utilité des statistiques par certains responsables au niveau central et par certains magistrats	
4	Organisation de la collecte en une seule période généralement en fin d'année	
5	Pas de transmission à temps de l'information statistique	
6	Absence d'une politique d'accès et de diffusion des données (méconnaissance de JusticeInfo, par de mise à jour régulière du Site internet du Ministère)	
7	Insuffisance dans la formation et la sensibilisation des acteurs de production et des utilisateurs	
8	Insuffisante synergie entre les directions centrales et la DS	
9	La structure actuelle des statistiques ne permet pas de répondre aux besoins nouveaux et aux nouvelles demandes	

2. Analyse des ressources

N°	Faiblesses identifiées	Etat actuel de la faiblesse (persistante, atténuée ou éliminée)
1	Insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité notamment insuffisance de personnel statisticien et informaticien ainsi que de personnel technique de production de données	
2	Insuffisance de moyens matériels (mobiliers et équipements informatiques)	
3	Absence de moyens logistiques	
4	Insuffisances de ressources financières	
5	Insuffisance et parfois absence d'équipement des fournisseurs de données (juridictions et établissements pénitentiaires)	

3. Analyse des moyens et outils et techniques de production

N°	Faiblesses identifiées	Etat actuel de la faiblesse (persistante, atténuée ou éliminée)
1	Absence de logiciels statistiques spécifiques (de saisie et traitement des données, de base de données et d'archivage)	
2	Absence de matériel d'archivage	
3	Absence d'une démarche qualité (manuel de procédure pour la collecte et la diffusion des données, politique d'accès aux données, manuel de formation pour la collecte, manuel de contrôle et de supervision, procédure de contrôle)	
4	Insuffisances dans certains documents techniques existants (support de collecte non spécifique pour chaque partie (parquet, président, etc.) pas de distinction des matières (dont OHADA, CIMA, droits de l'Homme, etc.)	
5	Pas de supports infra annuels, les agents de collecte ont problèmes pour comprendre les termes	
6	Insuffisance du niveau de désagrégation des indicateurs (pour prendre en compte les préoccupations concernant le genre, les groupes d'âge dont les enfants, la disparité géographique, les différentes matières dont droits de l'Homme)	
7	Non prise en compte de la justice non formelle dans la production des statistiques et indicateurs.	

4. Autres catégories non prises en compte ?

N°	Faiblesses identifiées	Etat actuel de la faiblesse (persistante, atténuée ou éliminée)
1		
2		

5. Analyse des forces actuelles

Catégories	Description
Cadre institutionnel et de coopération	
Organisation technique et production	

6. Analyse des opportunités

Catégories	Description
Cadre institutionnel et de coopération	
Organisation technique et production	

7. Analyse des opportunités

Catégories	Description
Cadre institutionnel et de coopération	
Organisation technique et production	

8. Analyse des menaces

Catégories	Description
Cadre institutionnel et de coopération	
Organisation technique et production	

ANNEXE 3 : Guide d'entretien

1. Pour les autorités du Ministère (Ministre et SG)

- ✓ Quelle est votre vision de la production statistique pour le ministère ?
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la production statistique du secteur de la justice ?
- ✓ Quelles sont vos principales attentes en termes de production des statistiques judiciaires et pénitentiaires ?
- ✓ Si vous devez fixer des priorités à la production statistique, quelles sont-elles ?

2. Pour la Direction des statistiques

- ✓ Quel bilan pourriez-vous tirer de la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie 2014-2018 en termes de production statistique ?
- ✓ Quelle appréciation faites-vous du soutien des autorités à la direction des statistiques ?
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la collaboration actuelle avec les autres services centraux du Ministère ?
- ✓ Comment appréciez-vous la collaboration avec les services judiciaires dans la production statistique ?
- ✓ Comment appréciez-vous la collaboration avec les services de l'administration pénitentiaire dans la production statistiques ?
- ✓ Comment appréciez-vous la collaboration avec les administrations rattachées au ministère dans la production statistique ?
- ✓ Quelle est votre appréciation de la collaboration avec l'INS ?
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la coopération avec les partenaires techniques et financiers du Ministère ?
- ✓ Comment appréciez-vous la qualité et la quantité des données collectées auprès des structures du ministère à tous les niveaux ?
- ✓ Quelles sont les principales difficultés qui entravent la bonne production des données statistiques du ministère ?
- ✓ Quels sont les principaux défis à surmonter pour les cinq prochaines années ?

3. Pour les producteurs des données statistiques

- ✓ Comment percevez-vous votre place dans le dispositif de production des données statistiques de la Justice ?
- ✓ Disposez-vous des outils pour la production des données relevant de vos compétences ?
- ✓ Etes-vous bien formés pour la production des données statistiques ?
- ✓ Considérez-vous la production des données statistiques comme une tâche ordinaire de votre travail ou une tâche supplémentaire dans l'exercice de vos fonctions ?
- ✓ Si vous devez estimer le temps de travail consacré à la production des données statistiques, quel pourcentage de votre temps de travail représenterait-il ?
- ✓ Serait-il nécessaire pour le ministère de recruter et d'affecter dans chaque entité un statisticien ?
- ✓ Quelle suggestion pourriez-vous faire pour améliorer le système de production des données statistiques au sein du ministère ?

4. Pour l'Institut National de la Statistique

- ✓ Quelle est votre appréciation de la contribution de la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice dans la production des statistiques nationales ?
- ✓ Quels sont vos rapports avec cette Direction ?
- ✓ Quelle est votre appréciation de la pertinence et de la qualité des données statistiques produites par cette Direction ?
- ✓ Quelles sont les principales insuffisances que vous relevez dans la production des statistiques du secteur de la Justice ?
- ✓ Quelles sont vos suggestions pour une amélioration de la qualité des statistiques produites par le Ministère de la Justice ?

5. Pour les partenaires techniques et financiers

- ✓ Quelle est votre appréciation de la pertinence et de la qualité des données statistiques produites par le MJ ?
- ✓ Quelle est la nature de votre partenariat avec le MJ en matière de production des données statistiques ?
- ✓ Quelles sont selon vous les principales faiblesses de la production statistique au niveau du MJ ?
- ✓ Quelles sont vos suggestions pour améliorer la production statistique au niveau du MJ ?

QUESTIONNAIRE DES UTILISATEURS POUR L'ÉVALUATION DE LA PRODUCTION ET DE LA DIFFUSION DES DONNÉES STATISTIQUES

Structure :

Mission principale de la structure :

Fonction du répondant :

Q1 : De quel type de statistiques du Ministère de la Justice êtes-vous utilisateur ? (Cochez la ou les cases correspondant à votre choix)

Moyens de la Justice [] ; Justice civile [] ; Justice pénale [] ; Justice administrative [] ; Matière sociale [] ; Matière constitutionnelle [] ; Etablissements pénitentiaires [] ; Aide juridictionnelle [] ; Auxiliaire de Justice [] ; Justice coutumière [] ; Justice des mineurs [] ; Femme et Justice []

Q2 : Dans quel but vous cherchez les statistiques de la Justice / pour quel usage vous demandez les statistiques de la Justice ?

Préparation des TdR [] ; Rédaction de rapport/mémoire [] ; Préparation et animation d'une communication/conférence [] ; Conduite d'une étude/recherche [] ; Elaboration d'un document de projet [] ; Autres usages []

Q3 : Existe-t-il certains types de statistiques que vous n'avez jamais reçus et que vous trouvez essentiels ? Oui [] Non []

Si oui, lesquels ?

Q4 : Les statistiques de la Justice vous donnent-elles satisfaction concernant ?

La qualité : Oui [] Non [] ; **Le volume** : Oui [] Non [] ; **Les délais de diffusion** : Oui [] Non [] ; **La pertinence** : Oui [] Non []

Q5 : A quel degré êtes-vous satisfait de vos demandes en statistiques auprès du MJ ? (Cochez la case sur une échelle de 1 à 5)

Degré de satisfaction	1	2	3	4	5
------------------------------	---	---	---	---	---

Q6 : Selon vous les procédures d'obtention des statistiques auprès du Ministère de la Justice sont :
Simples et pratiques [] Compliquées []

Q7 : Dans quels délais vos demandes de statistiques sont-elles satisfaites ? (Cochez la bonne case)
Spontanément [] Après quelques jours [] Après quelques semaines [] Jamais []

Q8 : Comment procédez-vous pour obtenir vos demandes statistiques du MJ ? (Cochez les bonnes cases)

Demande écrite [] ; Annuaire statistique [] ; Rapports [] ; Bulletin [] ; Site Web [] Justice Info []

Q9 : Pour la publique des documents statistiques, quelle est selon vous la bonne périodicité ?

Mensuelle [] ; Trimestrielle [] ; Semestrielle [] ; Annuelle []

Q10 : Quelles suggestions pourriez-vous faire au MJ pour améliorer la production et la diffusion de des données statistiques ?